

Ville de Neuchâtel



Rapport de la Commission financière
concernant le budget 2016

(Du 24 novembre 2015)



Rapport de la Commission financière concernant le budget 2016

(Du 24 novembre 2015)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en séances plénières les 10, 17 et 24 novembre 2015 pour procéder à l'examen du budget 2016, alors que les sous-commissions I à V se sont réunies dans cet intervalle au sein de leurs dicastères respectifs pour un examen détaillé du budget.

BUDGET 2016

Le budget est équilibré. Cependant, la Commission financière constate que le résultat opérationnel présente un déficit de près de 8 millions de francs, ce qui est inquiétant. Certes, c'est une amélioration par rapport au budget 2015 d'un peu plus de 2 millions de francs. Pour certains commissaires, on ne peut pas, dans ces conditions, parler d'équilibre et de confiance.

La Commission financière invite le Conseil communal à poursuivre les efforts de réduction du déficit opérationnel, pour atteindre l'équilibre.

Les réserves qui atteignaient encore un peu plus de 55 millions de francs à fin 2014 diminuent ainsi au gré des budgets 2015 et 2016 de 19 millions de francs et si l'on ajoute les prélèvements prévus de 2017 à 2019, c'est encore 12.5 millions supplémentaires de diminution.

La dette a continuellement diminué jusqu'en 2014. Elle atteint 305 millions de francs et reste pratiquement inchangée depuis ; certains commissaires déplorent que le Conseil communal ne présente pas d'objectifs chiffrés de réduction de l'endettement. Il est à noter que la réduction de la dette de près de 90 millions de francs a été permise pour un peu plus de 45 millions par le remboursement du prêt Viteos. La diminution prévue de la dette de 8 millions dans le budget 2016 est à mettre en relation avec le remboursement du prêt Viteos de 10 millions de francs. La charge d'intérêt est supportable grâce à la situation internationale de taux d'intérêts extrêmement bas et dont nous allons pouvoir profiter encore plusieurs années grâce à des emprunts à long terme à taux fixe très bas. On relève également la bonne planification des échéances des remboursements des emprunts.

Dans le contexte des reports de charges et bascules fiscales entre le canton et les communes qui pénalisent lourdement notre Ville, le retour du coefficient fiscal au taux prévalant avant la baisse de 2 points décidée en janvier 2014, est considéré comme normal par plusieurs membres de la commission. Par contre pour d'autres, cette hausse provoque une opposition très vive. Tout d'abord, cette diminution avait été le fruit des discussions de la Commission financière et du Conseil communal qui avait abouti à un consensus soutenu par 2 des 3 groupes du Conseil général et par le Conseil communal. Il aurait donc été normal que le Conseil communal explique préalablement à la commission financière la nécessité de cette hausse, plutôt que de la mettre devant le fait accompli. D'autre part, les opposants à cette hausse ne sont absolument pas convaincus que tous les efforts aient été entrepris pour l'éviter. Les bascules fiscales étaient déjà connues dans leurs grandes lignes lors du budget 2014. Pour cette même partie de la Commission financière, des mesures correctives devaient être prises dès ce moment pour éviter une telle décision.

Force est de constater que ce retour à l'ancien niveau du coefficient ne résout pas le déficit du résultat opérationnel, surtout que ce déficit perdure au vu de la planification financière 2017-2019. On relève certes avec satisfaction la volonté de compenser les augmentations automatiques des charges de personnel par une volonté d'optimisation des charges globales du personnel et de diminuer les charges de biens et services.

Rapport de la Sous-commission financière I

(Finances, Ressources humaines et Action sociale)

Mme Nicole Baur, MM. Philippe Loup et Julien Spacio (rapporteur) ont rencontré le 11 novembre 2015 les responsables des services concernés en présence de M. Fabio Bongiovanni, conseiller communal responsable du dicastère ; MM. Marc Bernoulli (Ressources humaines) et Alain Virchaux (Service juridique) ; MM. Serge Attinger et Daniel Crevoisier (CEG) ; MM. Gérard Blandenier (Service financier), Serge Veya (Contrôle des finances) et Marco Paolini (Service des assurances) ; M. Philippe Haeberli et Mme Nives Faggiani (Action sociale).

02. Finances

Remarques générales

Le budget 2016 de la Ville de Neuchâtel présente un léger bénéfice de 11'100 francs. A noter toutefois que le résultat opérationnel est déficitaire de 7'944'600 francs. Le bénéfice est donc dû à des revenus extraordinaires, à savoir des prélèvements à des fonds spéciaux et à des réserves, dont voici le détail.

Prélèvements au fonds d'agglomération et de valorisation urbaine (solde estimé au 31.12.2015, selon budget 2015 : 10'960'000 francs)

118.00 Développement urbanistique	150'000 Honoraires et conseillers externes
119.02 Bâtiments	111'000 Charges architecte
120.01 Espaces publics et aménagements urbains	185'000 Honoraires de conseillers externes 12'700 Augmentation temps de travail
127.05 Stationnement	135'000 Outil de contrôle
128.00 Cimetière	150'000 Chambres funéraires
148.00 Développement de l'agglomération	60'000 Votation communale sur la fusion

Prélèvements à la réserve conjoncturelle
(solde estimé au 31.12.2015, selon budget 2015 : 5'250'000 francs)

103.01 Service financier	2'625'000
--------------------------	-----------

Liquidation de la réserve pour l'approvisionnement en énergies
(solde estimé au 31.12.2015, selon budget 2015 : 364'000 francs)

103.01 Service financier	364'000
--------------------------	---------

Prélèvements à la réserve pour l'entretien des bâtiments
(solde estimé au 31.12.2015, selon budget 2015 : 3'513'038 francs)

119.02 Bâtiments	3'143'000
123.00 Domaines	370'000

Prélèvements au fond d'amélioration accessibilité Ville
(solde estimé au 31.12.2015, selon budget 2015 : 1'914'462 francs)

146.01 Mobilité	650'000
-----------------	---------

Prélèvements à diverses réserves

	1'346'500 Notamment domaines autoporteurs
--	--

La réforme cantonale sur la fiscalité des personnes morales baissant le taux d'imposition de 6% à 5% entre 2015 et 2016, l'harmonisation des clés de répartition des impôts entre l'Etat et les communes (120/80), ainsi que la nouvelle péréquation financière intercommunale des ressources ont des incidences significatives sur les recettes et les charges de notre ville.

Entre 2013 et 2016, se sont près de 20 millions de francs que nous avons perdus. A noter toutefois que ces transferts étaient connus.

Le Conseil communal propose des efforts d'économie de l'ordre de 2,2 millions de francs et une hausse du coefficient fiscal de 2 points.

Les charges d'exploitation augmentent malgré tout légèrement (0.8%).

La volonté de l'exécutif d'associer la commission financière au processus d'optimisation des charges et des revenus est saluée

Au niveau des investissements, il est prévu des investissements bruts pour 40'137'000 francs à déduire des recettes pour 11'808'000 francs (investissements nets : 28'329'000 francs), dont 55% environ correspondent à des crédits déjà votés.

103 Service financier

103.01 Service financier

Les charges financières baissent en particulier les intérêts passifs. Les taux d'intérêt sont historiquement bas. Nous en profitons. La FED a annoncé une hausse de ses taux, mais une répercussion en Europe et en Suisse ne devrait pas se produire l'année prochaine. Pour l'année 2016, nous allons devoir emprunter 35'000'000 francs, correspondant à trois emprunts de 10'000'000 francs à rembourser à laquelle s'ajoute une insuffisance de trésorerie de près de 15'000'000 francs.

L'avant-dernier remboursement du prêt octroyé à Viteos SA intervient le 30 juin 2016 pour un montant de 10'000'000 francs, qui est donc déduit de nos besoins de refinancement. Pour information, la dernière tranche est prévue le 30 novembre 2017 pour un montant de 12'780'500 francs. L'intérêt pratiqué en 2016 sera de 1.43%. Il varie chaque année.

Le taux d'intérêt des emprunts à conclure est prévu à 1.2% ! Il convient dans ce cas de les conclure à longue durée. Le taux moyen de nos emprunts sera alors à 2.08% et nous fera ainsi économiser près de 800'000 francs d'intérêt.

Parmi les prêteurs nous avons encore une Banque étrangère (Caisse Française de Financement Local, ex Dexia), mais c'est un résidu. Les prêteurs sont à cette exception près exclusivement des banques ou établissements suisses.

Le montant de la dette à long terme sera en 2016 à 305 millions de francs, soit un peu plus que la situation projetée au 31 décembre 2015 (300 millions).

La dette nette par habitant augmente car elle provient du calcul suivant : capitaux de tiers (20) – subventions d'investissements inscrites au passif (2068) – patrimoine financier (10) et divisé par le nombre d'habitants.

Au niveau des assurances choses, on constate une baisse des primes due à des renouvellements de contrats (en particulier RC de la Ville). Pour les assurances véhicules, on reste à un niveau assez comparable.

Pour prévoyance.ne, après analyse de la situation, nous pouvons verser à notre guise des montants complémentaires pour compenser le passage du taux de couverture de 80% à 100% à l'horizon 2039, montant estimé à ce jour à 56 millions. Rien n'est prévu dans ce sens cette année. Nous sommes au fond assez flexibles en terme de versement en liquide. En revanche pour ce qui est des provisions, nous restons dans l'attente d'une discussion avec le Service des Communes. La commission financière attend des propositions du Conseil communal d'ici à l'été 2016 afin de clarifier la question du taux de couverture de prévoyance.ne. Ce point sera repris dans le cadre de l'élaboration du budget 2017.

30 Charges de personnel

30100.01 Salaires du personnel administratif

A la direction des Finances, Ressources humaines et Action sociale, à noter l'augmentation de 1.15 EPT liée au transfert (1.5 EPT) au Service des ressources humaines de l'entité Santé et Sécurité au Travail auparavant rattachée à la Sécurité, compensée en petite partie par des réductions de taux d'activité dans d'autres services.

103.02 Impôts

Concernant les personnes physiques, nous constatons une augmentation constante ces dernières années avec une prévision 2016 à 97 millions de francs. A noter que ce montant englobe l'augmentation du coefficient fiscal. La population de la ville augmente chaque année. Toutefois, même si la capacité contributive s'améliore, elle reste assez basse.

Les amendes prévues sont assez élevées (1,4 million) à cause de l'amnistie fiscale qui se termine en 2016.

Les 1,2 million de francs d'Actes de Défaut de Biens correspondent à environ 3'000 ADB.

A noter que les projections transmises par le Service des contributions pour le budget sont inutilisables sans corrections. En effet, elles sont toujours trop basses. Nous avons à l'interne une procédure d'estimation efficace.

Concernant les personnes morales, nous envisageons une baisse de recettes. La prévision est de 55'550'000 francs. Cela est particulièrement dû à la nouvelle répartition des recettes entre Canton et Communes,

mais aussi entre ces dernières. La part qui rentre effectivement dans nos caisses n'est plus que de 56% (80% de 70%).

La conséquence positive de cette baisse de recettes est la diminution de notre participation à la péréquation financière de 2 millions de francs (9 millions après dissolution de la provision constituée en 2014 de 5 millions. Soit facture 2016 attendue 14 millions) par rapport à cette année.

Ici aussi une procédure d'estimation interne a été mise en place qui est utilisée pour suivre les 74 plus grosses personnes morales sises en ville.

104 Contrôle des finances

104.00 Contrôle des finances

En 2014, nous avons conclu un contrat avec PWC pour la révision de nos comptes 2015 et 2016. A ne pas oublier que nous avons passé à un nouveau système comptable. Le système informatique comptable est aussi audité par PWC.

Le Contrôle des finances joue un rôle actif dans la mise en place d'un système de contrôle interne (SCI). Il s'agit avant tout de le faire dans des services d'importance pour les comptes de la Ville, tels les ressources humaines ou le CEG. Il est demandé aux services concernés une identification des risques, une quantification et qualification de ces derniers, ainsi que les mesures à prendre pour éviter leur réalisation.

Une dizaine d'autres rapports de contrôles spécifiques sont effectués par année.

105 Centre Electronique de Gestion

105.00 CEG

Les revenus du CEG prévus en 2016 sont encore en augmentation (11'980'100 francs), ce qui témoigne d'une forte activité au sein de ce service. L'année 2016 va être pleine de projets. La fusion communale informatique et toute la gouvernance informatique des Entités neuchâteloises via des conventions vont bien occuper le CEG.

Il est regrettable qu'il y ait eu des déménagements non prévus qui sont venus perturber un travail déjà chargé. Les équipes du CEG devraient toutes être réunies à Verger-Rond 2.

De plus, un audit vient s'ajouter au travail qui concerne autant la partie technique qu'administrative. Il est demandé au CEG de déployer des processus transversaux au sein des services.

Au niveau des projets, le travail se poursuit concernant l'introduction de la nouvelle Loi sur les finances, en particulier l'accompagnement de 17 communes pour une entrée en vigueur du nouveau système au 1^{er} janvier 2016. Puis l'accompagnement de 13 dernières communes pour une mise en place pour le 1^{er} janvier 2017.

Toujours au niveau des projets les missions concernant le Système d'information des Ecoles, dossier assez compliqué, sur deux axes : la maintenance du système nécessitée par la législation sur la formation professionnelle en perpétuel mouvement et la réforme en cours avec l'abandon des filières et l'introduction des branches à niveau dans la scolarité obligatoire. Deuxième axe : la mise en route progressive de CLOEE2 sur lequel il faut avancer.

Le CEG nous fait remarquer la difficulté de trouver des informaticiens. Une formation interne est prévue, mais cela mobilise des forces.

Le compte 31010.01 correspond à l'achat de matériel informatique périphérique pour les services de l'administration (avec recettes prévues dans les prestations de services 49101.00), ainsi que pour nos partenaires (avec recettes prévues dans les ventes 42400.02).

L'augmentation de 100'000.- francs est prévue pour l'achat de nouveaux serveurs répondant aux besoins d'hébergement de solutions informatiques pour nos partenaires.

Le compte 31530.00 correspond aux charges relatives à la maintenance de la salle machines, des serveurs informatiques centraux, des équipements du réseau local et des équipements périphériques. L'augmentation est à mettre en adéquation avec l'augmentation du parc informatique géré pour nos partenaires. Cette charge est compensée par une adaptation des recettes dans les ventes (42400.02).

106 Service juridique

106.00 Service juridique

Charges légèrement en baisse suite à une réduction de temps de travail du secrétariat (-10%). A noter que ce poste avait déjà été réduit de 40% et réattribué à d'autres fonctions.

Au niveau des recettes, il est prévu toujours des prestations fournies aux communes de Cornaux et Peseux, tout comme au Syndicat des Patinoires et du Théâtre, ainsi qu'à Viteos SA.

L'année 2016 pourrait voir la fin du litige concernant la place du port.

03. Ressources humaines

107 Ressources humaines

107.00 Service des ressources humaines

La grande nouveauté en 2016 est l'introduction d'un écart statistique que l'on retrouve dans cette rubrique. Aussi, il résulte un solde positif de 842'400 francs. Bien entendu ce solde est purement comptable dans la mesure où il devrait être réparti dans les services touchés par un écart.

L'Etat aussi procède à cet ajustement en partant du principe qu'il y a toujours un certain temps qui s'écoule entre la volonté d'engager et l'engagement effectif ou encore la différence des conditions d'engagement de nouvelles personnes comme par exemple les échelons octroyés. Résultat : on dépense moins que prévu.

L'Etat prévoit 4%. Il est proposé pour la Ville un écart de 2.75%, à savoir 2 millions de francs. L'écart statistique constaté est de 3.25%. Ce qui laisse une certaine marge.

Les charges de personnel baissent du coup de 0.74% par rapport au budget 2015. En réalité, elles augmentent de 1'326'000 francs (301). La cause principale est l'octroi des échelons automatiques.

A noter qu'il n'y a toujours pas d'indexation (toujours celle de 2011). On n'a pas appliqué à ce jour d'indexation négative. A rediscuter avec les Associations du personnel si celle-ci devait dépasser les moins 2%.

Au niveau du nombre d'EPT, ils restent les mêmes. Le transfert de 6 EPT au Canton (qui nous seront facturés par le biais des prestations de police) est compensé par l'engagement de nouveaux collaborateurs.

Le poste 309, outre l'écart statistique, englobe aussi les autres charges de personnel comme l'indemnité pour travaux salissants, etc.

Le poste 306 en page 5 (compte 30600.00 p.41) concerne les rentes versées aux anciens Conseillers communaux et à leurs veuves.

Un gros travail sera fait en 2016 sur la sécurité au travail en collaboration avec la SUVA. Ce travail englobera trois volets : le volet ergonomique, celui nutritionnel et une gestion du stress (volet psycho-social).

Nous observons toujours une sinistralité inquiétante au sein de l'administration. On constate d'ailleurs des prévisions d'indemnités identiques pour 2016.

Le logiciel de gestion des absences est opérationnel dans presque tous les services. Manquent toutefois près de 200 employés qui ne sont pas encore rattachés au logiciel.

Le taux d'absentéisme constaté est de 4.6%, soit près de 30 personnes/jour. La commission s'en inquiète et demande qu'une comparaison inter-services et avec d'autres administrations publiques soient faites pour les comptes 2016. Un cours a été dispensé aux cadres pour mieux gérer les absences (3 jours, 10 jours, 3 semaines, 3 mois).

Un nouveau système de gestion des conflits sera mis en place avec l'intervention de trois médiateurs complètement indépendants.

Poste 31320 : écart de 100'000 francs expliqué par la mise en place et l'accompagnement du logiciel Abacus salaires qui engendrera, à terme, des économies avoisinant les 100'000 francs.

Poste 31090 : charges prévues pour la sécurité au travail.

A rappeler que la révision du statut du personnel est toujours en cours.

06. Action sociale

110 Guichet social régional

110.00 Guichet social - administration

Le guichet social fonctionne bien. Le système informatique aussi.

Il est clair que le gros poste est le 36 (charges de transfert), plus de 16 millions de francs, dont nous n'avons pas au fond la maîtrise. Ceci concerne ce qu'on appelle la facture sociale, définie par le Canton.

Cette dernière englobe plusieurs aides : subsides Lamal, bourses d'études, aide sociale, programme d'insertion, social privé, avance de contribution d'entretien, FIP, LACI, MIP, Alfa cal.

Cette facture sociale a encore augmenté de près de 500'000 francs.

A noter des collaborations intéressantes qui pourraient se mettre en place avec les autres guichets sociaux, en particulier avec Peseux, Corcelles-Cormondrèche et l'Entre-deux-Lacs, pour tout ce qui concerne la réinsertion professionnelle.

Le projet de l'Etat de donner aux Offices régionaux de placement la compétence dans la réinsertion professionnelle y compris pour les bénéficiaires de l'aide sociale sera difficile à mettre en place. Il serait préférable d'améliorer les performances des Offices, en amont.

Le Conseil d'Etat va transmettre prochainement au Grand Conseil un rapport sur la réinsertion professionnelle.

111 Aide sociale

111.00 Aide sociale

Les montants prévus sont relativement stables par rapport au budget précédent malgré un revenu d'exploitation diminué (43090.09).

112 Agence AVS/AI

112.00 Agence AVS/AI

L'agence AVS/AI a pris sa vitesse de croisière et tourne désormais bien.

Rapport de la Sous-commission financière II

(Santé, Education et Mobilité)

La sous-commission financière II, composée de MM. Jean-Charles Authier (rapporteur), Philippe Etienne et Antoine de Montmollin s'est réunie le 11 novembre 2015 en présence de Mme Christine Gaillard, directrice des sections concernées, pour examiner le budget 2016. Ont également participé à cette séance: pour la Section de la Santé, Mme Catherine Stangl, cheffe du centre de santé sexuelle - planning familial, Mme Marianne Vessaz-Ott, cheffe du centre d'orthophonie et Mme Isabelle Girod, attachée aux personnes âgées ; pour la Section de l'Education, Mme Charlotte Nilsson, cheffe de du service de l'accueil de l'enfance, Mme Sylvie Montaufier, responsable finances et administration du service de l'accueil de l'enfance, Mme Nadja Birbaumer, attachée scolaire et Mme Emmanuelle Liechti, infirmière cheffe du service médical; pour la section de la Mobilité, M. Pierre-Olivier Aragno, délégué à la mobilité, à l'environnement et au développement durable; pour les 3 Sections Education, Santé et Mobilité, M. Pierre Geissbühler, administrateur.

En annexe se trouve un « vade-mecum » qui explicite de nombreux détails concernant les flux financiers ainsi qu'un tableau récapitulatif de la ventilation des montants selon les projets de l'entité de gestion « 146.03 Développement durable ».

Remarques générales sur la comptabilisation des EPT

Selon note adressée à Mme Gaillard par le service des RH, en complément du texte explicatif se trouvant dans le budget.

Contexte général :

Suite au changement de logiciel financier début 2015 (passage de SAI à Abacus Fin.) ainsi qu'au passage au MCH2 et à la réorganisation de certains services, les contrôles des effectifs ont été plus compliqués pour l'exercice 2016 que par le passé. Ceci notamment parce que les outils de contrôle ainsi que les procédures n'ont pas encore pu être totalement adaptés à cette nouvelle organisation. Néanmoins, cela a aussi été l'occasion de revoir la façon de chiffrer les effectifs et d'en affiner les estimations. Les taux d'activités faisant l'objet d'une modulation du temps de travail ont par exemple été réajustés à leurs vraies valeurs contractuelles.

Des enveloppes budgétaires d'heures (pour remplacements p.ex.) ont également été traduites de manière plus fine en EPT. Ces ajustements n'ont pas d'impacts financiers ou en terme d'organisation mais permettent une clarification des effectifs aux comptes.

Ceci nous amène à quelques explications complémentaires quant aux variations d'effectifs de la Direction de l'Education, de la Santé et de la Mobilité.

A la santé, les 0,15 EPT de différence au Centre d'orthophonie ne représentent en fait pas une augmentation réelle des EPT. Il s'agit d'un taux d'activité lié à un remplacement d'une collaboratrice partie en congé d'adoption, valorisé en temps de travail mais non corrigé au budget et couvert financièrement par des indemnités. Il n'y a donc pas de conséquences financières et les effectifs du Centre d'Orthophonie restent stables à 10.79.

En ce qui concerne les 6,02 EPT à l'Education, ils se décomposent de la manière suivante :

- ✓ 3,7 EPT d'augmentations d'effectifs pour les structures d'accueils (tables de midi 2,4 EPT et Domino 1,3 EPT), validées par le Conseil après le bouclage du budget 2015 et donc pas intégrées au budget 2015.*
- ✓ 1,5 EPT d'heures pour des éducatrices itinérantes / remplaçantes valorisées financièrement par le passé dans les budgets précédents mais jamais en terme d'EPT. Pour le budget 2016, ces heures ont été converties en équivalent pleins temps sans que cela ait un impact financier.*
- ✓ 0,45 d'augmentations de taux d'activités validées par le Conseil sous forme de nouveaux besoins RH mais pas intégrés au budget 2015.*
- ✓ 0,37 d'ajustements de taux d'activités. Il s'agit de postes qui faisaient l'objet de modulations du temps de travail et qui ont été réadaptés aux taux d'engagements. Ceci a également été fait dans les autres services de la Ville en partant du principe qu'une personne peut à tout moment revenir à son taux d'activité initial ou qu'un poste vacant soit à nouveau repourvu au taux initial.*
- ✓ Au niveau du service médical, la diminution est de 1 EPT. Il s'agit de 0,9 EPT lié au poste de médecin scolaire qui ne sera pas repourvu ainsi que de 0,1 EPT d'infirmier scolaire déjà repourvu mais qui ne figure plus au budget (à réintroduire au budget 2017).*

01. Directions / Chancellerie

100 Directions / Chancellerie

100.05 Direction de la Santé, de l'Éducation et de la Mobilité

La baisse globale des charges de 100'500.- est expliquée principalement par :

- la ventilation des subventions (74'400 francs) dans les services pour faciliter la comparaison des charges des différentes directions entre elles,
- l'attribution à l'éducation du salaire de l'attachée scolaire (61'250 francs),
- le rapatriement du salaire de la stagiaire MatuProfCom depuis l'éducation (23'250 francs) et
- l'attribution à la direction des défraiements pour déplacements et repas du conseiller communal, précédemment comptabilisé à la Chancellerie (15'000 francs) comme pour les autres directions.

Détail des variations d'EPT :

Service	EPT 2016	EPT 2015	Variation
Direction	2.98	3.48	-0.5
Centre de santé sexuelle	2.5	2.5	0
Centre d'orthophonie	10.94	10.79	+0.15
Santé bucco-dentaire	0.6	0.6	0
Attachée aux personnes âgées	0.6	0.6	0
Service admin. de l'accueil de l'enfance	6.25	6.01	+0.24
Accueil préscolaire	51.75	51.22	+0.53
Accueil parascolaire	45.40	40.15	+5.25
Enseignement obligatoire	0.7	0.2	+0.5

Service médical	2.8	3.8	-1.0
Mobilité	3.93	3.83	+0.1
Développement durable	0.33	0.3	+0.03
Total	128.78	123.48	+5.30*

* la note en page 6 du rapport, présentant une augmentation de 5.8 EPT ne tient pas compte de la baisse de 0.5 EPT dû au transfert de l'attachée scolaire depuis la direction.

30 Charges du personnel

30100.01 Salaires du personnel administratif et exploitation

La direction compte à ce jour 2.98 EPT (100% de Conseiller communal, 100% d'administrateur, 80% de secrétaire de direction et 18% (=90/5) de chargé de Mission du conseil communal) ainsi qu'un poste de stagiaire maturité professionnelle (non traduit en EPT).

36 Charges de transfert

36360.00 Subventions aux orga. privées à but non lucratif

Détail de la somme ventilée (74'400 francs) :

- Association neuchâteloise d'accueil et d'action psychiatrique 14'400.-
- Hôtel des Associations, Rochettes 25'000.-
- Autres subventions 7'500.-

soit 46'900 francs qui ont été transférés à l'entité de gestion 109.04 Attachée aux personnes âgées,

- Association Lire et Ecrire 7'500.-
- Association Courte Echelle 20'000.-

soit 27'500 francs qui ont été transférés à l'entité de gestion 132.01 Enseignement obligatoire.

Dicastère de la Santé, de l'Education et de la Mobilité

05. Santé

Remarques générales

109 Service de la santé

109.01 Centre de santé sexuelle

46 Revenus de transferts

46110.00 Dédommagements des cantons et des concordats

Afin de respecter le principe d'échéance, une correction quant à la comptabilisation des dédommagements versés par le Canton sera réalisée en 2016. Ainsi, en 2016 sera payé et comptabilisé le dédommagement relatif à l'année 2015, ainsi que le dédommagement relatif à l'exercice 2016 qui sera enregistré en transitoire au 31.12.2016 (versé effectivement au courant 2017). La somme est donc enregistrée à double de manière exceptionnelle pour l'année 2016.

109.02 Centre d'orthophonie

39 Imputations internes

39100.00 Imputations internes pour prestations de services

42 Taxes

42400.02 Prestations de services pour tiers

Facturation des traitements orthophoniques. Ces recettes se décomposent comme suit :

- OES Traitements	1'005'000.-
- OES Bilans et prolongations	39'500.-
- Traitements part parents	21'000.-
- Traitements part communes (hors Neuchâtel)	6'500.-
- Institutions (e.g. Belmont)	33'000.-

46 Revenus de transferts

46110.00 Dédommagements des cantons et concordats

Dédommagement du Canton pour les travaux de gestion et de contrôle, selon nouvelle convention entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

46120 Dédommagements des communes et syndicats intercommunaux

Le montant est ajusté par rapport aux comptes 2014 et souligne la baisse des heures de traitements effectuées dans les autres communes, notamment dû au plafonnement des traitements par Milvignes et son corolaire, soit l'augmentation du temps de traitement pour des enfants de Neuchâtel (le nombre d'heures effectuées par le service est stable).

109.03 Santé bucco-dentaire

36 Charges de transferts

36370.00 Subventions aux personnes physiques

Baisse des participations de la Ville dans les traitements dentaires, selon comptes et projections.

46 Revenus de transferts

46120.00 Dédommagements des communes et des syndicats intercommunaux

109.04 Attaché(e) aux personnes âgées

Une étude a été menée sur les besoins de mobilité des personnes âgées dans tous les secteurs de la Ville. Elle a été remise au Conseil Communal et sera présentée aux acteurs institutionnels concernés. La forme et la date de présentation à un plus large cercle (e.g. le Conseil général) reste à définir.

30 Charges du personnel

30100.01 Salaires du personnel administratif et exploitation

L'augmentation de 17'800 francs provient de l'expérience supérieure de la nouvelle personne engagée par rapport à la valeur portée au budget 2015.

36 Charges de transferts

36360.00 Subventions aux orga. privées à but non lucratif

Ces montants étaient auparavant portés au compte de la direction de l'Education (100.05), ils ont maintenant été transférés sous les rubriques en rapport avec leur objectif.

Détail de la somme (67'000 francs) :

- Association neuchâteloise d'accueil et d'action psychiatrique	14'400.-
- Hôtel des Association, Rochettes	25'000.-
- Mouvements des aînés	14'200.-
- AVIVO	5'900.-
- Autres subventions	7'500.-

La subvention à Pro Senectute (18'000 francs) est reprise par le Canton et donc sortie des comptes de la Ville.

11. Education

131 Service de l'accueil de l'enfance

Remarques générales

L'évolution des places créées entre le budget 2015 et 2016 ainsi que le détail des flux financiers sont présentés aux sous-commissaires.

On remarque des augmentations de recettes liées aux contrôles des revenus et du taux d'emploi des parents ainsi qu'aux actions d'optimisation structurelle qui ont été menées les années précédentes.

132 Ecoles

132.01 Enseignement obligatoire

Remarques générales

A futur, le Canton désire éliminer sa participation aux salaires de personnel de direction ainsi que la subvention aux investissements concernant les infrastructures scolaires. L'impact estimé pour la Ville de ces différentes mesures est de 400'000 francs.

30 Charges du personnel

30100.01 Salaires du personnel administratif et exploitation

Le salaire de l'attachée scolaire est dorénavant imputé sous l'enseignement obligatoire et non plus à la direction.

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31300.01 Prestations de services de tiers

Cette rubrique présente notamment les dépenses liées aux manifestations scolaires (Fête de la Jeunesse, Marathon scolaire, diverses manifestations dans les collèges) ainsi que les prestations effectuées par l'éorén à titre de mandats tels que les devoirs surveillés (110'000 francs) ou le sport scolaire facultatif

36 Charges de transferts

36120.00 Dommagements aux communes et syndicats intercommunaux

L'augmentation des charges totales de l'éorén par rapport au budget 2015 se monte à 728'626 francs, à répartir entre les communes. Elle correspond à une augmentation de CHF 104.57 du coût moyen par élève. De multiples explications sont avancées pour ce phénomène :

- intégration des élèves à besoin particulier,
- rénovation des filières (enseignement à 2 niveaux) qui induit des besoins accrus en locaux, et
- le bien connu demi-cycle 7-8, qui implique que les élèves ne doivent pas changer de collège entre la 7^{ème} et 8^{ème} Harmos.

L'effectif de l'éorén est stable par rapport à 2015 (7'073 élèves en 2016 contre 7'074 en 2015), mais en hausse pour Neuchâtel : 3'103 en 2016 contre 3'072 pour 2015 (+31 élèves, équivalent à 287'000 francs). Ainsi, une plus grande part des charges revient à Neuchâtel (90% des charges sont réparties selon les effectifs).

Le 10% des charges restantes sont réparties selon la population des communes, ainsi, avec le départ des villages de la côtière du Val-de-Ruz, la part relative des charges incombant à la Ville s'alourdit. (51.69% de la population du syndicat en 2016 contre 50.1% en 2015).

In fine, la part de Neuchâtel dans les charges passe globalement de 43.94% aux comptes 2014 à 44.34% au budget 2016, et représente une hausse globale pour la Ville de 916'500 francs de budget à budget.

En retour, il faut prendre en compte l'augmentation du dédommagement pour les bâtiments scolaires versés par l'éorén à la Ville, qui augmente significativement depuis 2014. De budget à budget, elle se traduit par une augmentation de 300'000 francs (imputés sous les comptes de l'urbanisme et non de l'éducation).

36360.00 Subventions aux orga. privées à but non lucratif

Détail de la somme (186'500 francs) :

- Association Lire et Ecrire	7'500.-
- Association Courte Echelle	20'000.-
- Association la Rouvraie	82'000.-
- Course Desor	2'000.-
- Participations aux camps (Rouvraie et Passeport vacances)	20'000.-
- Université Populaire	5'000.-
- Neuchâtel Junior College	50'000.-

Ces subventions restent stables. Elles ont simplement été transférées de la Direction de l'Education sur ce compte.

36370.00 Subventions aux personnes physiques

Suite à l'instauration de l'ABO ADO, la subvention pour l'achat d'abonnements de transports publics a été abolie par décision du Conseil Communal. Restent dans cette rubrique les aides individuelles pour participations aux camps de ski ou les participations aux transports des enfants de Chaumont.

132.02 Service médical

Remarques générales

Le Canton a souhaité que les cercles scolaires (en l'occurrence éoren) reprennent la responsabilité de la santé scolaire.

L'organisation mise en place par la Ville a été rejointe par Corcelles-Cormondrèche (Peseux collabore avec la Ville depuis 2009 déjà), ce qui représente un premier pas vers l'intégration des différentes entités réparties à ce jour entre communes. A terme, et sous réserve d'accord entre les parties, cette structure devrait être intégrée dans éoren.

30 Charges du personnel

Le service a été réorganisé suite au départ en retraite du médecin scolaire. Le poste de médecin scolaire n'a pas été repourvu, mais des contrats de prestations ont été signés avec des médecins indépendants. Une infirmière cheffe a été nommée au sein de l'équipe d'infirmières afin d'assurer la gestion du service.

Une baisse des charges de personnel est donc constatée (-209'000 francs) compensée par des honoraires de quatre médecins (compte 31302.00) pour 192'000 francs.

46 Revenus de transferts

46120.00 Dommagements des communes et des syndicats intercommunaux

Il s'agit des prestations facturées aux partenaires (audiométrie, contrôles, vaccins). Nous travaillons, comme mentionné plus haut, avec Peseux et Corcelles-Cormondrèche pour des prestations de santé scolaires.

46320.00 Subvention des communes et des syndicats intercommunaux

Il s'agit des coûts de la médecine scolaire pour les élèves de la 8ème Harmos à la 11ème Harmos payés par l'éorén.

14. Mobilité

146 Service du développement durable, délégué(e) à la mobilité

146.01 Mobilité

Remarques générales

L'augmentation de l'excédent de charge (158'000 francs) est principalement expliquée par :

- la réorganisation du service avec 0.5 EPT administratifs supplémentaires et les échelons automatiques (+ 12'200 francs) de charges de personnel),
- la baisse de 70'000 francs de recettes liée à la diminution du prélèvement au fond pour le financement de l'ABO ADO ainsi que par
- l'adaptation (+40'000 francs). du montant de la subvention pour les achats d'abonnements de transports publics pour adultes.

- Notons encore l'augmentation de 30'600 francs des amortissements et de 4'300 francs pour les frais financiers, qui auparavant étaient supportés par les services financiers.

Charges de personnel

30100.01 Salaires du personnel administratif et exploitation

Une réorganisation du service a été acceptée par le Conseil Communal permettant un nouveau besoin de 0.5 EPT, afin de s'attacher les compétences d'une collaboratrice administrative à 100% afin de disposer d'une « porte d'entrée » qui garantisse le service à la clientèle. Ce 50% supplémentaire est compensé en partie par l'abandon du budget dévolu à une place de stagiaire et également par la requalification du 50% de poste vacant présent au budget 2015. En effet, ce 50% vacant était en niveau 7 alors que la collaboratrice administrative est en niveau 9.

A noter que cette même équipe offre aussi ses prestations au 146.03, développement durable.

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31300.01 Prestations de services de tiers

Contient notamment les achats de cartes journalières CFF et navigation. Les recettes correspondantes sont comptabilisées sous 42500.00

31300.05 Frais de ports

Un montant supplémentaire a été prévu pour la distribution des bons ABO ADO afin d'en accroître la disponibilité auprès du public cible.

36 Charges de transferts

36110.00 Pot commun

Les futures adaptations des mécanismes du pot commun des transports publics proposées par le Canton menacent d'augmenter la charge de ce poste de 2,2 millions. Les éléments qui font débat sont l'intégration du trafic régional (jusqu'à présent payé par le Canton) et du financement FAIF dans le pot commun, et le calcul de la clé de répartition.

36340.00 Subventions aux entreprises publiques

Détail de la somme (219'500 francs) :

- Ligne Maladière	120'000.-
- Ligne littoral ouest	57'000.-
- NoctamRun	32'500.-
- Actions diverses	10'000.-

36350.00 Subventions aux entreprises privées

Détail de la somme (62'500 francs) :

- Fête des Vendanges (transports)	50'000.-
- FestiNeuch'	2'500.-
- Actions diverses	10'000.-

36360.00 Subventions aux organisations à but non lucratif

Détail de la somme (4'000 francs) :

- Snowbus	4'000.-
-----------	---------

36370.00 Subventions aux personnes physiques

Cette rubrique contient d'une part le montant alloué au subventionnement des abonnements mensuels et annuels adultes qui a été ajusté à la demande (de 510'000 francs en 2015 à 550'000 francs en 2016) et du montant budgété pour l'ABO ADO, subventionnement de l'abonnement pour les jeunes de 10 à 20 ans (650'000 francs).

Rappel des chiffres 2014 pour les abonnements adultes: 19'000 abonnements mensuels, 1'754 annuels.

Pour les ABO ADO, les chiffres 2015 (au 29 octobre) montrent 1517 abonnements annuels vendus, alors qu'ils étaient 970 en 2014. Au niveau des abonnements mensuels, on constate une diminution de 4743 à 3783 (toujours au 29 octobre) unités.

39 Imputations internes

39100.00 Prestations de service

Comprend notamment 22'000 francs de frais facturés par le Contrôle des habitants pour la vente des cartes journalières.

48 Revenus extraordinaires

48500.00 Prélèvement extraordinaire s/fonds et financements spéciaux

Il s'agit du montant servant à financer l'ABOADO. Montant corrigé pour correspondre au budget de 650'000 francs voté par le Conseil général (montant surévalué au budget 2015).

146.02 Fun'ambule

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31590.00 Entretien d'autres biens meubles

Compte de charge servant à alimenter la réserve pour grande rénovation. Cette grande rénovation aura lieu en 2016 pour un montant de 223'000 francs.

Détail de la somme:

- Attribution 2016 à la réserve	77'000.-
- Solde du coût du grand entretien	146'000.-
- Dissolution de la réserve	-151'500.-
- Solde du compte	71'500.-

146.03 Développement durable

Remarques générales

L'augmentation de l'excédent de charge est principalement expliqué par

- le non-renouvellement de la subvention reçue en 2015 par la Poste (20'000 francs),
- le transfert à l'urbanisme des recettes de la location des places de parking à Mobility (Collège de la Promenade) (7'200 francs),
- l'adaptation du montant du traitement du délégué imputé au développement durable (5'800 francs),
- l'augmentation des frais financiers et des amortissements calculés par les services financiers (10'700 francs) et
- l'imputation des frais informatiques (5'500 francs) imputés précédemment à la Mobilité (146.01).

Les commissaires demandent que l'évolution du projet Velostation de la gare lui soit présentée pour les comptes 2015. On pourra lui associer la thématique du parage des 2 roues dans ce secteur.

30 Charges du personnel

30100.01 Salaires du personnel administratif et exploitation

Il s'agit du 33% du salaire du délégué à la mobilité.

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

Les charges de biens et services augmentent à cause du développement important de Neuchâtelroule. Ces charges d'exploitation sont couvertes par des recettes supplémentaires provenant des locations, des partenariats avec les communes et les entreprises et des sponsors.

Le tableau en annexe II présente la répartition des charges par projet.

On nous mentionne les premières occurrences, depuis quelques semaines, de vols de vélos par effraction du cadenas, phénomène que connaissent depuis plus longtemps les villes de Bienne et de La Chaux-de-Fonds.

Annexes :

- Vade-mecum
- Tableau de ventilation des charges et recettes par projet, développement durable.
- Résumé des flux financiers pour l'accueil de l'enfance

Vade-mecum 05. Santé

109 Service de la Santé

109.01 Centre de Santé sexuelle

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Centre de consultation en matière de santé sexuelle et de grossesse	Habitants de la Ville et de la région		Le Canton participe à 50% des charges totales du Planning selon le règlement. d'application de la loi fédérale sur les centres de consultation en matière de grossesse.	le loyer et une participation aux frais administratifs est subventionné à 50% par l'Etat.

109.02 Centre d'orthophonie

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Consultations	Enfants domiciliés sur la commune ou communes conventionnées ou institutions	42400	La Ville facture ses prestations principalement à l'OES, qui rembourse selon tarif conventionné. Les traitements non pris en charge par l'OES sont facturés aux parents (40%) et à la commune de domicile (60%).	Communes conventionnées : Neuchâtel, Cornaux, Boudry, Milvignes, Montalchez, Gorgier, St Aubin, Vaumarcus, Peseux. Nouvelle convention tarifaire pour 2015.
		46110	L'OES reconnaît dans sa convention tarifaire une contribution des centres en matière de gestion, de contrôle et d'administration et dédommage ces prestations.	
		46120	Le déficit du centre est supporté par les communes conventionnées au prorata de leur consommation.	

Imputations internes pour prestations de services		39100.00 49100.00	39100.00 comprend la part des traitements orthophoniques pris en charge par la Ville (60% des traitements non reconnus par l'OES (office de l'enseignement spécialisé) pour les enfants habitants en ville de Neuchâtel). Compensé par des recettes sous 49100.00	
---	--	----------------------	---	--

109.03 Santé bucco-dentaire

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Contrôle annuel	Enfants scolarisés à Neuchâtel	31302	Dépistages dentaires. Refacturation des contrôles à l'éorén pour ses élèves (14.85 francs par dépistage).	Collaboration avec le Centre médico-dentaire Neuchâtel.
Subventionnement des traitements selon barème	Familles d'enfants scolarisés à Neuchâtel avec revenus modestes	36370	Participation de la Ville aux traitements dentaires.	
		46120.00	Dédommagements des communes et des syndicats intercommunaux	Participation de l'éorén pour le dépistage dentaire des élèves de 8 à 11 Harmos.

109.04 Attaché(e) aux personnes âgées

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Attachée aux personnes âgées Ville en Santé	Personnes âgées Toute la population			Accueil des nouveaux retraités, études des besoins, sondage mobilité des 75ans et +. Inventaire, promotion, mise en valeur et création de synergies entre toutes les prestations de santé au sens large, offertes par la Ville.

Vade-mecum 11. Education

131 Service de l'accueil de l'enfance

131.02 Contributions aux crèches

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Contributions communales aux familles LAE (parts communales)	Enfants placés dans une structure subventionnée du canton de Neuchâtel	36120.00	Participation communale aux accueils pré- et parascolaires pour les enfants domiciliés à Neuchâtel y.c. structures communales (voir 131.03 et 131.04)	selon LAE
		36360.00	Subventions à des institutions d'accueil privées	

131.03 Accueil pré-scolaire

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Accueil d'enfants de 0 à 4 ans	Enfants domiciliés dans le canton de Neuchâtel placés dans une structure communale	42400.02 46120.00 46310.00	Revenus des structures d'accueil. La structure adresse deux factures, l'une aux parents, et l'autre à leur commune de domicile.	Le prix de journée en préscolaire est arrêté à 105 francs. La contribution du fond état-entreprise permet de l'abaisser à 80 francs pour la facturation aux familles et aux communes (46310.00). Le montant des factures aux parents est modulé selon leur capacité contributive

131.04 Accueil para-scolaire

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Accueil et restauration des élèves scolarisés à l'école publique de Neuchâtel	Elèves scolarisés à l'école publique communale de Neuchâtel	42400.02 46120.00 46310.00	Revenus des structures d'accueil. La structure adresse deux factures, l'une aux parents et l'autre à leur commune de domicile.	Le prix de journée en parascolaire est arrêté à 60/70 francs. La contribution du fond état-entreprise permet de l'abaisser à 50/60 francs pour la facturation familles et aux communes (46310.00). Le montant des factures aux parents est modulé selon leur capacité contributive

Lexique : APE : Accueil de la Petite Enfance

132 Ecoles

132.01 Enseignement obligatoire

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Participation aux charges éorén	Ecoliers domiciliés sur la commune de Neuchâtel	36120.00	Somme payée par la Ville à l'éorén par élève.	Coût moyen 2016 : 9'264 francs/élève.

132.02 Service médical

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Suivi médical	Enfants scolarisés dans les degrés de l'école obligatoire en Ville de Neuchâtel et la Côte			Reste à la charge de la Ville la part incombant aux enfants de Neuchâtel des cycles 1 et 2. Le cycle 3 étant refacturé à l'éorén.

Vade-mecum 14. Mobilité

1.46 Service du développement durable, délégué(e) à la mobilité

146.01 Mobilité

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
« Pot commun des Transports »	Entreprises de Transports via Service cantonal des transports	36110.00		Le montant est fixé par convention sur la base de la charge non-couverte des transports publics. Il peut évoluer en cours d'année.
Subvention Ligne 11	TransN	36340.00		Financement partiel tronçon Maladière - Nid-du-Crô.
Participations phases tests nouvelles lignes	Entreprises de transports concernées	36340.00		Littoral ouest.
Autres subventions	NoctamBus	36340.00		
Soutien aux manifestations	Fête des vendanges / Festi'neuch	36350.00		
Promotion « Onde verte »	Population de 10 à 65 ans	36370.00		Subvention pour les abonnements adultes annuels et mensuels. Et nouveau subventionnement des abonnements pour les jeunes de 7H à 20 ans
Carte journalières CFF	Population	31300.01		Opération neutre : les cartes journalières « communes » CFF sont vendues à un tarif permettant d'équilibrer les charges.

146.02 Fun'ambule

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Gestion financière infrastructure	Les clients des transports publics			La Ville est propriétaire de l'infrastructure. L'exploitation est assurée par TransN.

146.03 Développement durable

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Infrastructures et signalisation mobilité douce	Tous les usagers piétons et deux-roues			Développement et entretien des infrastructures et signalisation pour la mobilité douce. (parcours cyclistes, stationnement deux-roues, vélostation, ...) L'objectif est la sécurisation des parcours pour la mobilité douce.
NeuchâtelRoule-Vélospot	Tous			Développement et gestion du réseau de vélos en libre service en collaboration avec les communes voisines (Littoral), la Chaux-de-Fonds et le Locle.
Mobilité professionnelle	Solutions de mobilité pour déplacement interne à l'administration			Véhicules partagés (deux-roues, quatre-roues).
Promotion Mobilité durable				Printemps de la Mobilité, brochure d'information sur la mobilité, cours « Etre et rester mobile », ... Développer et promouvoir les solutions en mobilité durable à l'attention du public et des entreprises locales.
Agenda 21				Actions menées par la Ville dans le domaine du développement durable, mesures en lien avec l'environnement,
Environnement				Mesures liées à la protection de l'environnement

Tableau de ventilation des charges et recettes par projet, développement durable

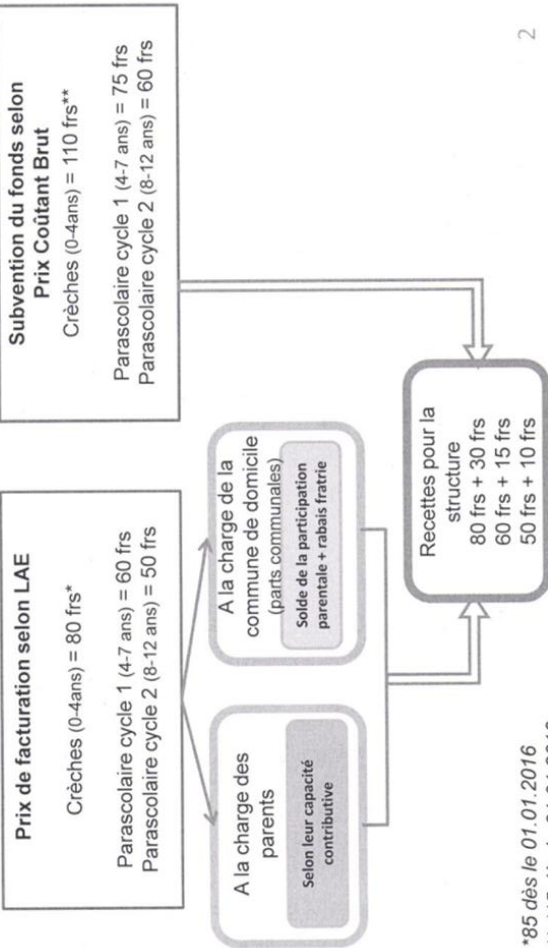
146.03 - Développement durable

Projets	Signalisation et infrastructure mobilité douce	Charges mobilités professionnelle et Mobility	Agenda 21	Neuchâtel/Roule	Promotion mobilité durable et printemps de la Mobilité	Environnement	Mandats et études	Non imputé	Total
Charges									
Ressources humaines				18'000.00				57'500.00	75'500.00
Prestations et services de tiers	15'000.00	23'500.00	17'000.00	50'500.00	20'000.00	5'000.00		6'000.00	137'000.00
Matériel d'exploitation et fournitures	16'000.00	23'500.00	5'000.00	36'500.00	4'000.00				85'000.00
Imputations internes pour loyer et fermage									12'200.00
Imputations internes pour prestations informatiques								5'500.00	5'500.00
Carburant		1'500.00		400.00					1'900.00
Electricité				200.00					200.00
Taxe		1'200.00		300.00					1'500.00
Honoraires d'experts et spécialistes						20'000.00			60'000.00
Pime d'assurance véhicule		4'500.00							4'500.00
Subventions									0.00
Matériel de bureau								500.00	500.00
Frais de réception								3'200.00	1'800.00
Frais de téléphone et télécommunication								1'600.00	3'200.00
Frais de ports									1'600.00
Contrat de prestation informatique				43'000.00					43'000.00
Entretien de véhicules				40'000.00					40'000.00
Autres frais				1'200.00					1'200.00
Amortissement et frais financiers								56'300.00	56'300.00
Intérêts et charges financières								7'900.00	7'900.00
TVA due				6'100.00					6'100.00
Subventions au personnes physiques								4'000.00	4'000.00
Cotisations								6'600.00	6'600.00
Total des charges	43'200.00	54'200.00	22'000.00	197'000.00	25'000.00	25'000.00	40'000.00	149'100.00	555'500.00
Revenus									
Ventes	2'000.00			62'500.00					64'500.00
Prestations de services pour tiers				48'800.00					48'800.00
Autres revenus				85'000.00	5'000.00				90'000.00
Total des revenus	2'000.00	0.00	0.00	196'300.00	5'000.00	0.00	0.00	0.00	203'300.00
Total 2015									Total
Charges	49'900.00	54'200.00	22'000.00	91'700.00	25'000.00	0.00	60'000.00	122'700.00	425'500.00
Revenus	9'000.00	7'200.00	0.00	98'000.00	5'000.00	0.00	0.00	0.00	119'200.00



Répartition des recettes pour l'accueil extrafamilial

Sur la base d'une journée à 100% facturée



*85 dès le 01.01.2016

** 115 dès le 01.01.2016

Rapport de la Sous-commission financière III

(Urbanisme, Economie et Environnement)

La sous-commission financière III, composée de MM. Yvan Gallo (rapporteur), Dimitri Paratte et Jérôme Bueche s'est réunie le 16 novembre 2015 en présence de M. Olivier Arni, directeur des services concernés, pour examiner le budget 2016. Ont également participé à cette séance: MM. Olivier Neuhaus, architecte-urbaniste communal et chef du service du Développement urbanistique ; Fabien Coquillat, architecte communal adjoint et chef des services des Permis de construire et de l'Aménagement urbain ; Pascal Solioz, chef du Service des bâtiments et du logement ; Jean-Michel Ischer, gérant des immeubles ; Christian Trachsel, délégué à l'énergie ; Mme Nadia Ieronimo, déléguée aux affaires foncières ; M. Jan Boni, ingénieur forestier ; M. Nicolas Dordor, responsable des Caves ; MM. Marco Paolini, chef du Service de l'économie, Jean-Marc Boerlin, délégué au Centre-ville.

Dicastère

Remarques générales

Une série de questions envoyées par les Commissaires ont été transmises au Conseiller communal en charge de la section. Le questionnement portait principalement sur des réflexions d'économies futures ainsi que sur les possibilités existantes dans le cadre de la future fusion. Après explications du Conseiller communal, il est convenu que dans le cadre de la séance, la sous-commission se borne à analyser le budget 2016 afin ne pas anticiper sur des éléments qui ne sont pas consolidés. Un débat concernant le processus de fusion aura lieu au sein des Conseils généraux au mois de février.

La section de l'Urbanisme joue un rôle important pour une vision cohérente de l'aménagement du territoire et de l'espace public. Ses compétences sont appréciées, mais aussi indispensables. Elle a aussi une mission en matière de mobilité et de logement ainsi que de gestion et entretien du patrimoine. Au niveau des permis de construire, le processus a été modifié en vue de raccourcir les délais, ce qui permet de travailler à l'avancement de la demande en parallèle des consultations.

Il y a une notion de transversalité, de synergie et cohérence dans le dicastère entre l'Urbanisme, l'Economie et l'Environnement. Le développement de nombreux projets se fait également avec et/ou pour l'ensemble des sections de la Ville.

Quelques dossiers clés : L'établissement d'un plan directeur régional au sein de la COMUL (PDR), Mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT), processus Centre & Rives puis Centre & Gare, Centre-ville, projets immobiliers Métalor, Monruz et Serrières, rénovation MEN, Collégiale, Hôtel de Ville, Cimetière, CEG, Tags, planification énergétique.

Une des particularités des Services qui composent ce dicastère est travailler régulièrement dans des processus impliquant des tiers et qui nécessitent des compétences particulières. Un travail conséquent est également produit avec les Commissions du Conseil général (Ports et rives, Développement économique, Politique immobilière et du logement).

100.02 Direction de l'Urbanisme, de l'Economie et de l'Environnement

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts : -25'000 francs.

Ce compte sert à financer des études et des mandats de portées stratégiques et/ou transversaux.

36370.00 Subventions aux personnes physiques : éclairage des vitrines dans le cadre du plan lumière. Les commerçants et les propriétaires de bâtiments bénéficient de ces subventions.

31051.00 Frais de réception, +3'000 francs : important pour créer des conditions cadres favorables au développement économique.

04. Economie

Remarques générales

Travail ciblé sur le centre-ville et l'accueil des acteurs économiques qui viennent s'implanter à Neuchâtel pour créer un climat favorable à l'accueil et l'innovation. Pour le centre-ville, le résultat d'une étude de marché démontre que les mesures du Conseil communal sont plébiscitées par la population. En 2016, l'objectif est de mettre en place des indicateurs permettant de mesurer le PIB du centre-ville.

108.00 Economie

30 Charges de personnel : inchangé 1.45 EPT.

313000.01 Prestations de services de tiers : 108'300 francs. Ce compte finance plusieurs animations (celles de Noël entre autres). En 2015, tout figurait sous le compte 3132000.

En 2016, on prévoit le même type d'animation qu'en 2015, on renonce néanmoins à la Silent party de juin et aussi à l'animation vidéo sonore de l'Hôtel de Ville, donc 50'000 francs d'économie. La bâche de l'Hôtel de Ville devrait être enlevée l'été prochain et le nouvel éclairage durable devrait être effectif à Noël (éclairage à l'année).

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts : divers mandats sont concernés, en particulier liés à la mise en œuvre de la stratégie de développement du centre-ville (définition d'indicateurs par exemple).

31320.00 et 31700.03 Honoraires d'experts et Frais de déplacements : des frais de déplacement liés à l'Alliance des Neuchâtel du Monde figurent au budget 2016, ce qui n'était pas le cas dans le budget 2015, où tout figurait au 31320.00. Un splitting a ainsi été fait entre les rubriques Honoraires d'experts et Frais de déplacement, avec en plus une économie de 8'500 francs effectuée en déduction du montant de 50'000 francs accepté par le Conseil général dans le cadre du rapport 14-022 concernant la participation de la Ville de Neuchâtel aux travaux de l'"Alliance des Neuchâtel du Monde".

36350.00 Subventions aux entreprises privées : montant ramené à 51'500 francs (411'000 francs en 2015). C'est essentiellement en raison d'une ventilation plus fine de cette rubrique effectuée, dans le cadre du budget 2016, des principes comptables MCH2 (36360.00, 36350.00), du retrait du projet Omnicity et d'une économie de 10'000 francs.

36360.00 Subventions aux organismes privés à but non lucratif : +100'000 francs : Neuchâtel-centre. Cette subvention figurait au budget 2015 sous le compte 3635000.

Nous ne sommes pas dans une politique de subventions, tout n'est pas déjà alloué. Le soutien à l'économie résidentielle est un domaine prioritaire, ainsi que d'autres événements non encore portés à notre connaissance et méritant une aide financière de la part de la Ville. Ces éléments sont notamment travaillés avec la HEG.

08. Urbanisme

Remarques générales

Pour la section de l'Urbanisme, l'amélioration est de 1'084'700 francs, malgré une diminution de 1'578'000 francs dans le prélèvement au fonds d'entretien du patrimoine, ainsi que dans celui consacré à la valorisation urbaine et à la politique d'agglomération.

En comparaison avec le budget 2015, il convient également de relever l'absence d'alimentation du fonds photovoltaïque (500'000 francs) et une actualisation des loyers facturés pour les bâtiments scolaires qui génèrent un revenu de l'ordre de 780'000 francs. Globalement, dans l'approche des économies effectuées, une coupe linéaire n'a pas été souhaitée, mais un objectif global d'économies a été fixé avec la volonté d'intégrer ce processus dans une analyse portant sur les priorités et les impacts des réductions de moyens.

Quelques nouveaux besoins ont été acceptés. Leurs effets sont cependant neutres car compensés par la facturation de mandats ou liés à des recettes.

118.00 Développement urbanistique

Amélioration de 28'200 francs par rapport au budget 2015. Charges BSM, diminution de 205'100 francs, diminution des revenus extraordinaires de 180'000 francs.

30 Charges de personnel : 4.7 EPT, inchangé (-1'600 francs)

BSM : économie sur les honoraires de conseillers externes : 200'000 francs. Sur chaque ligne du budget, la question de la diminution des dépenses a été prise en considération. Le montant de 150'000 francs sera entre autre dévolu à des projets comme Nature en ville (30'000 francs), urbaine.ch (28'000 francs), étude Crêt-Taconnet (20'000 francs), mesures PA3 (30'000 francs), mandat CFF-VDN TransEurope 2 (20'000 francs), autres factures (20'000 francs).

48500.00 Le fonds d'agglomération et de valorisation urbaine a été créé pour soutenir la politique d'agglomération et les mesures qui participent à valoriser la politique urbaine. Il a été alimenté plusieurs fois ces dernières années et a été prévu pour une durée de vie limitée.

Un crédit Nature en ville est encore ouvert dans les investissements car on attend des recettes. Un mandat particulier d'évaluation du programme Nature en ville est pris dans le fonctionnement.

Activités principales en 2016 : démarche participative Centre & Gare, Projet d'agglomération 1-2-3, participation au PDR Comul.

Budget d'investissement 2016 : crédit d'étude projet Ring, crédit d'étude projet Port-Piaget, crédit de réalisation Crêt-Taconnet.

Rapport d'information au Conseil général « Nature en ville ».

119.00 Service des bâtiments et du logement

Ce budget a été élaboré pour être le plus proche possible à celui de 2015. Cet exercice a permis de procéder à des répartitions budgétaires entre comptes, de manière plus pertinente. La classification fonctionnelle a été différenciée au niveau du patrimoine administratif, par la mise en évidence d'une entité : « Bâtiments scolaires ». Globalement le groupe « bâtiments financiers » n'a pas été modifié, seuls quelques transferts de classification ont été opérés.

La classification est donc la suivante :

119.01/02.0290 Immeubles administratifs

119.01/02.2170 Bâtiments scolaires

119.01/02.9630 Bien-fonds du patrimoine financier (locatif, mixte et historique)

Toutes les dépenses sont ventilées dans ces catégories.

Le prélèvement au fonds d'entretien est moins important que l'année précédente car il se termine en 2016 (B280.42) avec le transfert du solde du compte.

30 Charges de personnel : augmentation de 20'100 francs.

Un poste d'architecte au Service des bâtiments et du logement (0.6 EPT), a été transféré aux Domaines. Pour remplacer cette perte, l'engagement d'un architecte à 100% a été demandé (nouveau besoin) afin d'assurer un suivi des mandats externes et faire face à une grosse charge de travail, donc c'est + 0.4 EPT pour le Service. Mais 1 EPT globalement pour les deux services. Ce poste est compensé par des recettes d'un montant équivalent, avec la volonté affirmée de valoriser le travail effectué en interne, pour les projets avec financement de tiers (voir 42400.02).

31320.0 Honoraires de conseillers externes et experts : diminution économique de 15'000 francs.

48 Revenus extraordinaires : baisse de 1'371'000 francs.

42400.02 Prestations de services pour tiers, +100'000 francs : prestations refacturées à l'interne (par exemple : les prestations du chef de projet pour la rénovation de la Collégiale sont facturées étant donné qu'il y a des subventions de la Confédération et du Canton).

Chiffre 33 : ventilation différente en fonction des principes MCH2.

Concernant les investissements 2016, les travaux prévus pour la brasserie du Théâtre (façades, toitures, ventilation) sont planifiés depuis longtemps.

Des travaux urgents sont nécessaires dans la cuisine de la LNM, sous la place du Port (infiltrations d'eau). Un rapport à ce sujet va très certainement être présenté au Conseil général. L'idée est de mener des travaux cohérents en tenant compte de l'usage futur de la place du Port.

Nous sommes en procédure juridique pour la place du Port, qui devrait se terminer bientôt, mais la cuisine n'est pas liée juridiquement à cette procédure. Il s'agira ici d'un investissement avec rendement.

L'importante rénovation faite dans les immeubles de la rue de l'Orée fera l'objet d'explications dans le rapport de gestion ou dans un petit rapport. La problématique du revêtement de la rue de l'Orée ainsi que ses abords immédiats doit être reprise dans un débat général.

119.01 Gérance des bâtiments

La classification des immeubles ayant été affinée (patrimoine financier locatif, mixte, historique et patrimoine administratif en mettant en évidence les bâtiments scolaires) à l'occasion du budget 2016, des différences sont à noter avec le budget 2015.

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts : diminution économique de 5'000 francs.

31340.01 Primes d'assurances bien-fonds : nouvelle répartition des charges et approche plus fine. Il est à noter que la Ville a un fonds d'auto-assurance pour les assurances choses (dégâts d'eau et bris de glaces).

31990.00 Autres charges d'exploitation : MCH2 demande de procéder à des distinctions. Ce travail est effectué par le comptable qui identifie les différents éléments qui représentent toutes les charges inhérentes aux appartements vacants, les surveillants d'installations techniques et les frais de poursuites et d'expulsion. A titre informatif, il y a entre 5 à 8 expulsions en moyenne par année.

De plus au niveau des frais liés aux machines à laver, il est compris dans le prix des cartes de lessive l'amortissement des appareils, mais par contre les frais de réparations sont couverts par des contrats d'entretien. Un immense travail a été fait pour rationaliser les contrats d'entretien et également sur l'optimisation des charges d'entretien.

39101.00 Prestations informatiques, 68'300 francs : mise en place d'un nouveau logiciel de gestion immobilière (Abalmmo) pour la gérance dans le cadre du passage au MCH2.

Un important travail de récupération sur petits montants a été réalisé (voir le rapport de gestion exercice 2014) depuis 2001, ce qui a augmenté par conséquence la charge de travail au niveau du personnel.

44300.00 Loyers et fermages, bien-fonds PF, -161'000 francs : dû à des transferts d'immeubles et à des pertes locatives pour rénovation, mais vite récupérés par l'augmentation des loyers, dans la limite de la loi, par rapport à la plus-value.

44700.00 Loyers et fermages, biens-fonds PA, - Gros travail de clarification effectué en partenariat avec l'EoréN pour les bâtiments scolaires dans la redéfinition des surfaces effectives.

119.03 Concierges

31010.01 (Avant au 119.02) Matériel d'exploitation et fournitures, 180'000 francs : remise à jour en fonction des projections de dépenses 2015.

30 Charges de personnel : -33'100 : la différence s'explique par le fait que certains concierges sont payés au mois et d'autres à l'heure. Il y a donc une fluctuation d'une année à l'autre.

Budget des investissements

Le Service des bâtiments vient régulièrement en appui à des projets d'autres directions.

Le bâtiment du faubourg de l'Hôpital 6 doit aussi faire l'objet d'une restauration importante, comprenant aussi le changement de l'antédiluvien ascenseur.

EpiC fera l'objet d'une information au Conseil général ou dans le rapport de gestion.

120 Service des permis de construire et de l'aménagement urbain

120.01 Espaces publics et aménagement urbain

33 et 39 les écarts concernent principalement les éléments liés aux investissements qui se traduisent par des frais financiers sur 2016, principale différence par rapport au budget de 2015. Légère augmentation des charges.

30 Charges de personnel, 5.08 EPT : situation inchangée mais différence au niveau du budget due à une augmentation de 0.1 EPT pour un poste en soutien pour la démarche participative Centre & Gare. Il y a cependant une diminution de 0.1 EPT sur un poste d'architecte, suite à la demande d'une collaboratrice de réduire son temps de travail de manière temporaire. Au niveau budget la diminution n'a pas été enregistrée, d'où une différence entre les montants 2016 et 2015.

31 Charges biens, service, autres ch. exploit. : diminution principale de 100'110 francs.

31.320 Honoraires de conseillers externes, 130'000 francs : - 90'000 francs par rapport au budget 2015.

31.430 Entretien d'autres ouvrages de génie civil, 55'000 francs : - 7'000 par rapport au budget 2015.

36.370 Subventions aux personnes physiques, 20'000 francs soutien à des projets privés qui ont un intérêt pour la qualité de l'espace public (études urbanistiques ou encouragement à la réalisation de concours) revu à la baisse en fonction des expériences des 2 années précédentes.

48 Revenus extraordinaires, prélèvement au fonds de valorisation urbaine, 197'700 francs. La valorisation urbaine et les études d'agglomération sont tout à fait d'actualité, pour lisser dans le temps le passage à MCH2.

Dépenses effectuées par la Ville pour le projet de la Coopérative d'en face pour le projet à Vieux-Châtel, conformément au rapport 14-010 : participation au financement du concours d'architecture : 127'400 francs. Acquisition du bien-fonds 5670 : 80'000 francs. Prêt octroyé à la coopérative : 195'900 francs et acquisition de parts sociales : 293'850 francs. Un montant de 75'244 francs correspond aux sommes engagées pour l'étude d'avant-projet de jardin public.

Draizes-Bourgogne : le déclenchement des travaux d'aménagement dépend beaucoup d'un projet privé (bâtiment locatif) on nous l'annonce pour l'année prochaine. Les recettes indiquées dans le tableau des investissements correspondent aux contributions des privés (contrat d'équipement).

Le PDS « Le lac et ses rives » suivra la procédure d'approbation formelle en 2016.

Le secteur Maladière-Pierre-à-Mazel, compris entre la tour Firestone et le bâtiment de L'Express, fera l'objet d'une réflexion d'ensemble pour la valorisation de cette zone ces prochaines années.

Le quartier de Serrières est en pleine évolution. On travaille sur la mobilité douce et le réaménagement du quartier. L'option pour le devenir du site des anciens abattoirs n'est pas définitivement retenue, plusieurs points ayant évolué depuis le rapport accepté par le Conseil général.

Pour le plan de quartier Tivoli sud, le temps qui s'est écoulé depuis le début des procédures juridiques a néanmoins permis au projet de s'améliorer avec un projet de quartier durable avec minimum de 20% de logements d'utilité publique, (logements pour familles, personnes âgées et en formation). La volonté est de permettre à ce quartier de se développer comme quartier central à l'avenir.

120.02 Permis de construire

30 Ressources humaines : 5.18 EPT, inchangé. La diminution du montant au budget 2016 vient du fait qu'en 2015 le poste d'inspecteur des chantiers n'était pas repourvu ; le budget 2015 était probablement surévalué.

31 Charges biens, service, autres ch. exploit. : les diminutions sont très modestes, il y a peu de marge de manœuvre.

42 Emoluments administratifs, +30'000 francs : augmentation conformément au règlement sur les taxes et émoluments (il n'y avait pas eu d'augmentation depuis 2005).

Introduction d'un émolument pour la saisie informatique des demandes de sanction effectuée au profit de requérants ne disposant pas du matériel informatique nécessaire : 450 francs max. La sous-commission préavis favorablement le projet d'arrêté V.

121 Planification énergétique, délégué à l'énergie

31 Charges biens, service, autres ch. exploit. : l'économie de 10'000 francs concerne la réduction de cotisations et des honoraires des conseillers externes.

35 Attribution aux fonds et financements spéciaux : - 500'000 francs : pas d'alimentation au fonds photovoltaïque en 2016.

Les subventions attribuées seront prélevées du fonds photovoltaïque, à fin 2016 ce fonds sera à 0 et nous aurons réussi à découpler le photovoltaïque en 3 ans.

Il reste donc 500'000 francs pour 2016. On redépose des projets en 2016 il n'y a pas de liste d'attente. Un rapport circonstancié avec la Commission des énergies sera présenté à la rentrée 2016.

09. Environnement

122.00 Caves de la Ville

Un mandat de tâcheronnage a été donné à l'association Burgat-Gerber-Lavanchy. Il a fait l'objet d'une procédure de marchés publics avec un cahier des charges qui intègre mieux la biodiversité que cela n'a été le cas jusqu'à ce jour. Il a été établi pour une durée de 6 ans, ce qui offre une marge de manœuvre du Conseil communal.

Le responsable caviste quitte ses fonctions au 31 décembre 2015 après trois ans de service. La Commission le remercie pour son travail, les vins de la Ville ont gardé leur qualité, qui est bonne.

Grâce à la nouvelle association Burgat-Gerber-Lavanchy, les Caves de la Ville ont la possibilité de bénéficier d'un mandat d'accompagnement pour vinifier la cuvée 2016.

Le budget est équilibré.

42600.00 Remboursement de tiers : 115'000 francs. Ce montant correspond à des indemnités du fait d'une vendange moins importante à cause d'un fongicide (Moon, de Bayer).

Moins de production mais très belle vendange cette année. Il reste un gros stock de vin, ce qui permet un bon potentiel de vente, également pour les produits spécifiques en lien avec la gastronomie.

31010.01 : Matériel d'exploitation et fournitures : ce compte finance l'achat de machines, verres, bouchons, étiquettes. On n'a pas souhaité sous-évaluer les charges, mais optimiser.

Les commissaires remercient Nicolas Dordor pour le bon travail accompli et pour la qualité de l'accueil aux Caves de la Ville.

123 Domaines, délégué(e) aux affaires foncières

123.00 Domaines

De manière générale, les résultats financiers du Service des domaines s'améliorent chaque année depuis la mise en place de la nouvelle structure et l'instauration d'une fonction de déléguée aux affaires foncières.

30 Charges du personnel, +77'800 francs : 2.6 EPT (2.0 jusqu'à fin août 2015). L'augmentation de 0.6 EPT (poste d'architecte) permet d'apporter une compétence supplémentaire et indispensable au niveau de l'entretien du patrimoine domanial.

48 Revenus extraordinaires – 370'500 francs : budget d'entretien des bâtiments agricoles et locatifs.

34397.00 Honoraires des conseillers externes et experts: -20'000 francs.

34395.01 Prestations de services de tiers : -5'000 francs, plans de mutations liés aux transactions immobilières toutes directions confondues.

44300.00 Loyers et fermages, bien-fonds PF : augmentation de 10'000 francs par la mise en location d'un nouveau parking privé communal au Plan-Cadolles.

34397.00 Honoraires de conseillers externes et experts : -20'000 pour 2016. Ces prestations devront également être prises en charge par le crédit des projets, toutes directions confondues. Idem pour le 34395.01 : -5'000 francs. Ces postes ont été diminués par souci de coordination.

L'évaluation du patrimoine avec MCH2 demande la valeur du marché, aujourd'hui largement sous-évaluée. Cette thématique sera discutée dans le cadre du rapport de gestion.

Le crédit de construction passe à 140'000 francs pour 2016 (175'000 francs en 2015), moins sollicité car l'entretien courant est planifié au fur et à mesure et financé par le crédit d'entretien.

Investissements : les 500'000 francs prévus en 2015 pour les réfections lourdes n'ont pas été sollicités. Un crédit de 300'000 francs sera sollicité au printemps pour la réfection de la ferme de Belmont à Boudry.

Acquisition et vente d'immeubles, -2'400'000 francs : supprimé, la vente de Cité-Joie n'a pas été réalisée.

Jehanne de Hochberg : selon la volonté du Conseil général, l'ensemble des terrains sera présenté en début d'année, susceptible de faire l'objet d'un droit de superficie.

Le loyer des domaines ne peut pas être augmenté car les loyers sont fixés par la législation fédérale et cantonale. Le but reste d'équilibrer les comptes.

Le fonds d'entretien du patrimoine alimente les Domaines et le Service des bâtiments.

124 Forêts

124.00 Forêts

31010.01 Matériel d'exploitation et fournitures : diminution de 30'000 francs en raison du remplacement de matériel âgé effectué ces dernières années. Augmentation de 15'000 francs pour l'achat de bois aux communes voisines pour le chauffage du Mail.

31010.02 Carburants voitures/machines : diminution de 5'000 francs pour tenir compte du bas prix des produits pétroliers.

31110.01 Acquisition de machines et outils : diminution de 20'000 francs en raison du remplacement de machines et d'outils âgés effectué ces dernières années.

31300.01 Prestations de services de tiers : Après les travaux de rattrapage réalisés retour à une exploitation normale des forêts. Diminution de 95'000 francs.

31510.02 Entretien de véhicule : deux des véhicules les plus anciens auront été remplacés. Les frais d'entretien, moins élevés que le montant budgétisé pour 2015, vont encore diminuer, cela représente une diminution de 5'000 francs.

35110.00 Attribution aux fonds du capital propre : réduction de 15'000 francs afin de budgétiser un montant correspondant aux obligations légales.

42500.00 Ventes : diminution probable des recettes de la vente des bois de service et des bois d'industrie partiellement compensée par l'augmentation des recettes liées à la vente de bois-énergie au chauffage du Mail. Réduction des recettes de 40'000 francs.

45110.00 Prélèvements sur les fonds du capital propre : diminution du montant prélevé au fonds forestier de réserve de 148'000 francs.

46300.00 Subventions de la Confédération : en raison du volume de travaux d'entretien de la forêt en diminution, une réduction du montant des subventions de 30'000 francs a été prévue.

46310.00 Subvention des cantons et des concordats : pour des raisons identiques au compte 46300.00, diminution des subventions cantonales de 10'000 francs attendue.

La maison Pertuis est essentiellement occupée en bonne partie par le jardin botanique. Une partie est dévolue à des réunions de formation ou pour la préparation d'expositions. Des réflexions sont en cours pour intégrer cette infrastructure dans un projet de valorisation du patrimoine naturel et culturel, en cours d'élaboration à l'échelle de la COMUL dans le cadre de la réalisation du plan directeur régional. Le loyer fait l'objet d'une imputation interne pour le Jardin botanique.

125.00 Délégué à l'environnement

Pas de montant pour des études, mais immense travail transversal effectué dans les domaines de l'eau, l'énergie, les sites pollués.

Une séance d'informations pour les membres du Conseil général sera probablement organisée en 2016 dans le but de présenter les enjeux et le cadre légal (CANEPO). Dans ce domaine, il conviendra de prendre des décisions de cas en cas.

Réflexion importante sur le nombre de tâches du délégué à l'environnement.

Rapport de la Sous-commission financière IV

(Sécurité, Infrastructures et Energies,
Développement de l'agglomération)

La sous-commission financière IV, composée de Mme Amelie Blohm Gueissaz (rapporteuse) et de MM. Jonathan Gretilat et Michel Favez, s'est réunie le 16 novembre 2015 pour l'examen du budget 2016, en présence de M. Pascal Sandoz, directeur des sections et services concernés. Ont également participé : Mme Montserrat Canete, responsable du Cimetière, MM. Bertrand Cottier, chef du SECOPO (Etat civil et Contrôle des habitants), Pierre Hobi, chef du Service de la sécurité urbaine, Jean-Pierre Habegger, responsable administratif du Service de la sécurité urbaine, Jacques Corthésy, commandant du SIS, Eric Leuba, adjoint du commandant, Antoine Benacloche, ingénieur communal, Laurent Verguet, chef du Service de la voirie, Jean-Marie Boillat, chef du Service des parcs et promenades. Sont excusés MM. Frédéric Mühlheim, Commandant du SPS et Didier Gretilat, ingénieur communal adjoint. Par ailleurs, MM. M. Kaspar, directeur général de Viteos et P. Schweiter, directeur financier de Viteos, ont été invités pour la partie Energies.

07. Infrastructures et Energies

Remarques générales

La sous-commission IV remercie Max Kaspar, directeur général et Pierre Schweiter, directeur financier de Viteos pour leur présence.

113.01 Energies

Le budget 2016 prévoit un dividende de Viteos à hauteur de 2,94 millions de francs contre 3 millions de francs au budget 2015. M. Schweiter explique qu'il n'y a pas de changement mais que le montant au budget 2015 a été arrondi.

113.02 Eaux

Le service est autoporteur.

Le Conseil général a récemment voté un crédit de 23,3 millions de francs pour la rénovation de la station de traitement de Champ-Bougin. L'investissement prévu dans le budget 2016 est de 1,7 million de francs.

La rénovation du réservoir de Fontaine-André à hauteur de 1,1 million de francs est également prévue au budget des investissements mais doit encore faire l'objet d'une demande de crédit.

31300.01 Prestations de services de tiers

Les commissaires avaient formulé le souhait que la facture pour les prestations de Viteos (4,5 millions de francs) soit expliquée en détail en soulignant l'augmentation des charges depuis l'année 2008.

Prestation de services de tiers (en milliers de francs)

B2016: 4'500

B2015: 4'900

2014: 5'071

2013: 4'717 (incl 400 provisionné par Viteos pour réserve de fluctuation)

2012: 4'225

2011: 4'389

2010: 4'882 (facture complémentaire pour les 5% pour 2009 et 2010)

2009: 5'188 (solde des coûts 2008 sont facturés en 2009)

2008: 3'945

La différence de 400'000 francs entre le budget 2015 et le budget 2016 s'explique par un changement des règles comptables (MCH2). Certaines charges ne figurent plus dans les comptes de fonctionnement mais au budget des investissements 2016. Il s'agit de :

200'000 Station de pompage pour Chaumont

100'000 Turbo-Pompe à Combe Garot

125'000 Etude STAP et refecton réservoir Le Plan (CENe)

Il est à noter que des subventions encore à déterminer pourront être obtenues.

Les autres raisons pour l'augmentation importante du poste 31300.01 sont :

- Le montant de 3'945'000 francs aux comptes 2008 est considéré comme incomplet. La société Viteos SA ayant été créée en décembre 2007 la fusion récente des Services industriels de Neuchâtel et des Montagnes neuchâteloises (SIM SA) ainsi que de GANSA ne permettait pas encore une facturation exacte.
- La masse salariale de Viteos augmente.
- Les frais pour les travaux de génie civil dépendent du niveau d'occupation des entreprises externes.
- Le laboratoire d'eau a été accrédité.

M. Schweiter souligne finalement qu'il n'y a pas de lien entre la baisse de la consommation d'eau et les frais d'entretien qui concernent tout le réseau d'eau, les pompes, le nettoyage des réservoirs, le laboratoire d'eau, etc. Il parle également de 64 fuites d'eau en moyenne par année.

Pour les années à venir Viteos exprime sa volonté de plafonner les coûts facturés à notre commune.

Les commissaires de la SC IV souhaitent recevoir pour les comptes 2015 le détail du montant facturé par Viteos à la Ville. Ceci par activité et en francs (et non pas %). Les commissaires de la SC IV aimeraient également prendre connaissance du contrat de prestation qui lie la commune à Viteos, pour les comptes 2015.

35100.00 Attrib. aux fonds et financements spéciaux

Le bénéfice de 725'000 francs est attribué à la réserve au bilan (B280.03) qui sera utilisée pour les travaux de la station de traitement de Champ-Bougin.

42500.00 Ventes

Baisse des ventes de 8,4 à 8,2 millions de francs entre le budget 2015 et 2016. Pour le budget 2016, Viteos s'est basé sur les comptes 2014 (8'254'000 francs).

113.03 Eclairage public

Les charges pour l'éclairage public diminuent de 77'000 francs à 2'228'000 mille francs. Ceci est expliqué par une baisse de la consommation d'énergie pour l'année 2016.

31300.01 Prestations de services de tiers

La facture de Viteos baisse de 66'400 francs. M. Schweiter indique que les trois postes 31200.09, 31300.01 et 31990.00 correspondent ensemble au mandat « éclairage ».

Les commissaires de la SC IV souhaitent obtenir pour les comptes 2015 le détail de ces rubriques et des factures adressées à la Ville.

114.00 Bureau technique

L'excédent de charges diminue de 92'000 francs. Comme les charges de personnel restent identiques la différence s'explique par une légère baisse des BSM et des amortissements inférieurs au budget 2015 de 56'200 francs.

31110.01 Achats de machines et outils

Pas de changement du plotter malgré son ancienneté, par mesure d'économie.

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

La baisse des honoraires de conseillers externes et experts s'explique par les mesures d'économie.

33009.00 Amort. Planif., autres immo. Corporelles PA

L'amortissement de 56'200 francs imputé au Bureau technique au budget 2015 est une erreur. Dans les faits, il doit être inscrit sur le compte voirie. Cette ligne disparaîtra.

115.01 Voirie

Avec un excédent de charges de 12'668'900 francs, le résultat du service de la voirie est de 262'300 francs plus bas que le budget 2015.

30 Charges de personnel

Toutes les charges de personnel de voirie sont budgétées sur ce compte et ensuite ventilées par imputation interne sur les comptes 115.02 (déchets ménage) et 115.03 (déchets entreprise). Pour 2016, le Conseil communal prévoit 1,8 nouveaux EPT à la Voirie.

Pour rappel « Imputations internes » : Le Service financier établit le budget basé sur les derniers comptes. Le montant au budget demande une signature entre services quand le budget est établi.

Certaines imputations internes se font avec des montants forfaitaires (support des Parcs et Promenades à la Voirie pendant la Fête des Vendanges, au service des sports, entretien des cours d'école).

D'autres imputations internes sont totalement basées sur des décomptes d'heures (neige ou entretien au cimetière).

Au mois de février de chaque année et grâce à la comptabilité analytique, les travaux effectués sont comparés aux montants forfaitaires budgétés. Ils sont discutés entre les services et éventuellement renégociés. C'est aussi le moment de faire des enquêtes de satisfaction. La comptabilité analytique est d'ailleurs ressentie comme un outil de management et revalorisation du travail. Elle est importante pour la gestion du service.

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31300.01 Prestations de services de tiers

30'000 francs en dessous du budget 2015 par mesures d'économie. Ce poste comporte principalement tous les travaux demandés aux entreprises externes, comme l'entretien des routes, des trottoirs, des barrières, des escaliers, etc.

31510.02 Entretien des véhicules

Les 900'000 francs au budget 2015 étaient supérieurs des comptes effectifs. Une diminution de 150'000 francs, basée sur les prévisions des dépenses 2015, ramène le montant à 750'000 francs au budget 2016.

Les commissaires de la SC IV souhaitent avoir le détail de ces postes importants pour les comptes 2015 : 31010.01, 31300.01 et 31510.02.

115.02 Déchets ménage

Avec un excédent de charges de 1'181'600 francs, le résultat du service des déchets ménage s'est légèrement amélioré comparé au budget 2015.

Le budget 2016 prévoit que 30% des charges soient supportées par l'impôt. Il s'agit du maximum réglementaire.

33 Amortissements

Les amortissements de 850'500 francs concernent principalement l'amortissement des conteneurs enterrés.

35 Attrib. aux fonds et financements spéciaux

Pour la première fois depuis l'introduction de la taxe au sac au 01.01.2012 nous verrons en 2016 une baisse de l'avance au bilan (compte A180.08).

35100.00 Amortissement de l'avance 125'000 (ou 605'000 = 125'000 + 480'000 qui correspondent à la correction du résultat 2014)

45110.00 Attribution à l'avance 100'000 (ou 580'000 = 100'000 + 480'000 qui correspondent à la correction du résultat 2014)

L'avance s'élevait à 1'628'632 francs au 31.12.2014. Elle comprend le déficit fossile.

L'amortissement sur 5 ans du déficit fossile (déficit accumulé avant l'introduction de la taxe au sac) de 625'666 francs au 31.12.2011 pour les déchets ménager avait débuté en 2014. Il continuera au budget 2016.

39 Imputations internes

39800.00 Reports internes

Refacturation des charges de personnel qui sont comptabilisées à la Voirie (115.01).

42 Taxes

42401.00 Taxes pour service à financement spécial

Avec 2,1 millions de francs, les recettes de la taxe de base sont stables en 2016 par rapport au budget 2015.

42500.00 Ventes

Les ventes des déchets recyclables (verre, aluminium, carton, etc.) sont en baisse de 50'000 francs par rapport au budget 2015. La baisse des prix du marché en est la cause.

42600.00 Remboursement de tiers

Ce montant aurait dû être imputé sur le no de compte 45110.00 au budget 2015. Cette erreur sera corrigée dans les comptes 2015.

46040.00 Quotes-parts revenus des entreprises publiques

Le montant de la rétrocession de VADEC, initialement prévu à l'hauteur de 900'000 francs, passe de 600'000 francs au budget 2015, puis à 495'000 au budget 2016. Cette diminution de recettes s'explique par une utilisation de sacs moins importante. Il semble que les grands distributeurs (Migros/COOP) aient acheté trop de sacs au début du régime de la taxe au sac. Ils sont en train d'écouler leurs stocks et en achètent donc moins à VADEC. D'un autre côté, les frais d'incinération de VADEC sont à la baisse. Le Conseil communal est en négociation avec VADEC dans le but d'augmenter la rétrocession. Ces discussions sont menées dans le cadre de la Commission cantonal de gestion des déchets. Le phénomène de rétrocession affecte l'ensemble des communes du canton.

49800.00 Reports internes

589'700 francs de facturation interne. Recettes concernant la participation du 115.03 (Déchets entreprise).

115.03 Déchets entreprise

Le service est autoporteur.

31300.01 Prestations de services de tiers

Moins de prestations de transport de déchets.

35100.00 Attrib. aux financements spéc. capital propre

L'avance au bilan (compte A180.09) est amortie de 441'100 francs. Par contre, l'attribution à la réserve est de 240'900 francs (45110.00).

L'avance s'élevait à 711'813 francs au 31.12.2014 et comprend le déficit fossile.

Le déficit fossile (déficit accumulé avant l'introduction de la taxe au sac) était de 336'897 francs au 31.12.2011. L'amortissement du déficit fossile avait été commencé pour la première fois en 2014. Il est prévu en 5 ans et continuera en 2016.

39800.00 Reports internes

Les charges de personnel sont comptabilisées au 115.01 et refacturées par les imputations internes.

42401.00 Taxes pour service à financement spécial

La taxe pour les entreprises est inchangée.

49800.00 Reports internes

Concernent la part des recettes affectées sur le compte déchets ménages et imputé sur le compte déchets entreprises conformément aux règles d'équilibrage des imputations internes.

116 Service des parcs et promenades

116.00 Parcs et promenades

Le résultat budgété dans ce service est presque identique au budget 2015, soit un excédent de charges de 5,4 millions de francs.

Les charges de personnel sont stables. Les BSM diminuent de 82'300 francs.

31010.01 Matériel d'exploitation et fournitures

Mesures d'économie de 64'000 francs (achat plantes et autres marchandises).

31300.01 Prestations de services de tiers

Les P&P prévoient des charges à hauteur de 260'000 francs pour des prestations pour lesquelles le service n'est pas équipé. Une réduction de 24'000 francs par rapport au budget 2015 s'explique également par des mesures d'économie.

45 Prélèvements sur fonds et financ. spéciaux

Des dépenses à hauteur de 40'000 francs sont financées par des prélèvements au fonds des arbres et le fonds des places de jeux.

117.00 Station d'épuration des eaux et réseau (STEP)

Le Service est autoporteur.

Des charges supplémentaires de 477'900 francs s'expliquent principalement par un EPT (dès le mois d'avril) supplémentaire et une facture de 371'500 francs de la part de la Confédération pour le fonds des micropolluants qui subventionnera les investissements des STEP.

30490.09 Autres allocations (indemnités de piquet)

Le montant de 30'000 francs est un nouveau besoin qui devrait figurer aux BSM au compte 31300.01, prestations de services de tiers. Il s'agit des frais que la commune payera à une entreprise externe pour le soutien au service de piquet. La STEP nécessite beaucoup d'heures de piquet. Heures qui ne sont pas payées mais rattrapées par le personnel interne.

31010.01 Matériel d'exploitation et fournitures

Le montant a été baissé de 555'000 francs en 2016 à 450'000 francs au budget 2016 car la projection des comptes 2015 est plus basse.

31320.00 Honoraires de conseils externes et experts

Etudes dans le cadre des micropolluants. Le but est de pouvoir élaborer un avant-projet et d'éviter des essais pilotes coûteux. Il n'y a pas de dépense prévue pour une éventuelle collaboration avec les communes de l'autre coté du lac.

31300.01 Prestations de services de tiers

Facture des prestataires externes pour les réparations des canalisations du réseau, stations de pompage ainsi que pour l'entretien de ce dernier et les réparations et entretiens des équipements de la Step commandés à l'externe. Les commissaires de la SC IV ont demandé de recevoir les détails de ce poste aux comptes 2015.

31370.01 Impôts et taxes

Nouvelle taxe des micropolluants. Des 1.1.2016, la Confédération facture à toutes les stations d'épuration le montant de 9 francs/habitant raccordé (Ville de Neuchâtel + citoyens raccordés au Val de Ruz (Gen/Coffrane, Coffrane, Boudevilliers), Peseux et Valangin. Notre commune refacture les 9 francs aux autres communes pour leurs habitants raccordés. (46120.00). La taxe fédérale est également la raison de l'augmentation de 13 ct/m³ facturés à nos citoyens (42401.00).

42401.00 Taxes pour service à financement spécial

Cette augmentation permet de supporter la taxe fédérale sur les micropolluants de 371'500 francs (31370.01 Impôts et taxes). La taxe d'épuration avait déjà été augmentée le 01.01.2015 à 1,70/m³ en raison des charges d'entretien du réseau et des équipements/installations de la Step avec pour conséquence la diminution de la réserve.

45110.00 Prélèvements sur les fonds du capital propre

Malgré une augmentation de la taxe prévue au budget 2016, le résultat de ce service est déficitaire de 345'600 francs (424'700 francs au budget 2015). L'avance au bilan (42'000 francs au 31.12.2014) augmentera en conséquence !

46120.00 Dédomm. des communes et des synd. interco.

Le dédommagement pour l'utilisation de la STEP par d'autres communes augmente de 9 francs/habitant raccordé. La recette augmente de 575'000 francs au budget 2015 à 642'000 francs au budget 2016.

10. Sécurité

L'excédent de charges augmente de 2,125 millions de francs à 15'232'800 francs.

Cette augmentation de l'excédent de charge est constatée alors que l'effectif des services de sécurité n'a pas augmenté par rapport au budget 2015 et que les dépenses sur les biens, services et marchandises ont diminué. Elle s'explique principalement par l'écart entre les montants (redevances) que la Ville doit verser pour les financements mutualisés des services de sécurité/secours et les montants (subventions) qu'elle touche en contrepartie de l'exécution de certaines tâches communes.

Nous résumons ces flux comme suit :

	2015	2016
Redevances	2,7 mios	8,0 mios
Subventions	5,2 mios	8,5 mios
Solde pour la Ville	2,5 mios	0,5 mio

La modification de la LPol a imposé le transfert des contrôles radar, et donc des recettes, de la Ville à la Police neuchâteloise. Dans le budget 2015, le Service de la sécurité urbaine avait inscrit à ce titre 1'200'000 francs de recette. Au budget 2016, cette recette a été supprimée.

La modification de la LPDIENS a contraint les communes à s'organiser en régions. Pour le littoral, le choix du type de gouvernance s'est porté sur le syndicat. En 2015, la Ville assumait les coûts de ses sapeurs-pompiers et les neuf communes du centre de secours participaient pour environ 900'000 francs à l'excédent de charges. Depuis 2016, le syndicat assumera toutes les dépenses de l'organisation de défense incendie du littoral. La Ville devra payer sa part à l'excédent de charges du syndicat,

sa part au financement des missions de secours et aux renforts interrégionaux. En contrepartie, elle recevra de la part du syndicat une subvention pour les sapeurs-pompiers professionnels. Globalement, cette nouvelle gouvernance implique une augmentation des flux financiers tout en conservant un bilan identique pour la Ville.

La modification de la Loi de Santé (LS) impose une mutualisation des coûts des services d'ambulances neuchâtelois. En 2015, la Ville assumait les coûts de son service sanitaire et les communes du littoral participaient pour environ 1'800'000 francs à l'excédent de charges. Depuis 2016, toutes les communes du Canton doivent verser 40 francs par année et par habitant dans un compte commun qui financera toutes les ambulances neuchâteloises. La Ville de Neuchâtel doit donc participer à hauteur de 1'349'000 francs à ce compte duquel elle recevra 733'000 francs pour compléter le financement de son service sanitaire. Globalement, cette nouvelle mutualisation implique une augmentation des flux financiers tout en induisant un bilan déficitaire à hauteur d'environ 800'000 francs pour la Ville et qui profite aux deux vallées dont les services sanitaires étaient coûteux à financer vu la taille de leur population.

Les redevances que la Ville doit verser ont toutes été imputées au SPS. En effet, ces dépenses doivent être consenties indépendamment du fait que la Ville ou une autre entité effectue la mission. Il est donc plus transparent de les sortir des coûts de fonctionnement des services fournissant des prestations. Ces derniers doivent dorénavant justifier uniquement leurs coûts de fonctionnement propres et non pas les participations imposées au financement des structures partenaires.

126.01 Etat civil

Une légère baisse des charges de 21'900 francs diminue l'excédent de charges pour arriver à 296'900 francs.

La fin d'un contrat induit une baisse des charges de personnel de 21'800 francs et une légère augmentation des recettes compense une augmentation de 22'200 francs pour le loyer des nouveaux locaux du SECOPO.

126.02 Contrôle des habitants

Le budget prévoit un excédent de charges de 921'300 francs en comparaison aux 761'600 francs au budget 2015. Les raisons principales de la différence de 159'700 francs ne sont ni les charges de personnel ni les BSM.

33006.00 Amort. planif., biens meubles PA du cpte général

20'000 francs d'augmentation des amortissements pour le nouveau local du SECOPO.

36010.00 Quotes-parts revenus pour cantons et concordats

Augmentation de 65'000 francs de la part cantonale sur les émoluments des permis de séjour. La répartition n'est plus 50:50 mais 2/3 Canton, 1/3 communes, donc le Canton nous facture plus dès 2015.

42100.00 Emoluments administratifs

Baisse des recettes de 48'000 francs en comparaison au budget 2015, en raison de la suppression de la taxe d'annonce pour les étrangers (10 francs/personne). La base légale étant supprimée, la taxe n'est plus prélevée dès 2015.

127.01 Contrôle du bruit

L'augmentation des charges de 10'700 francs doit permettre l'acquisition de nouveaux appareils pour mesurer le bruit à distance.

127.02 Accueil et coordination

L'excédent de charges diminue de 2,3 millions de francs car la taxe de financement LPol a été transférée dans les comptes du SPS.

30100.01 Salaire personnel et administratif et exploitation

La diminution des charges de personnel correspond à la diminution d'un ½ poste à l'accueil.

31300.01 Prestation et service des tiers

Ce montant de 230'000 francs est destiné à financer l'externalisation des notifications des commandements de payer. Cette transaction est bénéficiaire (recettes de 400'000 francs au compte 42400.02).

36310.00 Subventions aux cantons

Notre commune paie 68 francs par habitant au Canton pour la sécurité (taxe de financement LPol). Contrairement aux 2'270'500 francs du budget 2015, rien n'est inscrit au budget 2016, car ces charges ont été transférées dans les comptes du SPS (149.01, page 102, compte 36110.00 Dédommagements cantons et concordats).

127.04 Mouvements

Ce service s'occupe de la circulation, de coordination des chantiers, du contrôle des fouilles, de la gestion de la signalisation lumineuse, de gestion des taxis, des patrouilleurs scolaires et des études zone 20/30.

L'excédent des charges de ce service augmente de 776'500 francs par rapport au budget 2015 malgré une baisse des charges de personnel de 157'200 francs et une baisse des charges BSM de 38'200 francs.

La suppression des amendes des contrôles de vitesse (1,2 millions de francs au compte 42700.00) en est la principale cause car la nouvelle loi attribue toutes les recettes des radars au Canton.

30100.01 Salaires personnel administratif et exploitation

Deux personnes pour le contrôle de vitesse en moins.

31300.01 Prestations de services de tiers

Personnel supplémentaire engagé pour des manifestations, comme la Fête des Vendanges (ces frais ne sont pas refacturés à la Fête des Vendanges). Sur ce compte on comptabilise aussi les prestations de la SGA.

42100.00 Emoluments administratifs

Une amélioration des recettes de 166'500 francs provient du transfert des recettes liées aux autorisations d'accès à la zone piétonne (auparavant au 127.05 Stationnement).

42400.02 Prestations de services pour tiers

Augmentation de recettes à hauteur de 60'000 francs suite à au transfert de la mission des retraits de plaques d'immatriculation aux communes. Le Service des automobiles (SCAN) paye 200.-/dossier.

127.05 Stationnement

L'excédent de recettes de ce service augmente de 772'200 francs au budget 2015 à 1'244'000 de francs au budget 2016. Une baisse des charges de personnel de 250'100 francs en est la cause principale.

30100.01 Salaires personnel administratif et exploitation

2,2 postes au budget 2015 qui ne seront pas repourvus. Le personnel pour le traitement des amendes d'ordre a été transféré au Canton.

31010.01 Matériel d'exploitation et fournitures

Frais supplémentaires de 143'500 francs pour la mise en place d'un nouvel outil de contrôle suite à l'extension des zones payantes. Il s'agit d'un programme qui permet de simplifier l'établissement des autorisations de stationnement (vignettes résidents, et autres), le contrôle du stationnement, l'établissement des amendes d'ordre et la transmission des informations au service de facturation. Cette dépense est financée par un prélèvement de 135'000 francs sur le fonds d'agglomération et de la valorisation urbaine (voir 48500.00).

35110.00 Attribution aux fonds du capital propre

La réserve au bilan (B280.04 06 Fds amél. accessib. ville) est augmentée de 195'000 francs ce qui correspond à 10% des recettes des parcomètres, comptabilisées au 42400.01 (Taxes d'utilisation).

42100.00 Emoluments administratifs

Transfert au 127.04 (Mouvements) des recettes liées aux autorisations d'accès à la zone piétonne.

42400.01 Taxes d'utilisation

Augmentation de 100'000 francs provenant des parcomètres, suite à la mise en place de nouvelles zones payantes.

42700.00 Amendes

Augmentation de 200'000 francs des recettes d'amendes grâce à la nouvelle répartition du produit des amendes (75% Ville, 25% Canton).

48500.00 Prélèv. extrao.s/fonds et financements spéciaux

De plus le résultat est amélioré par un prélèvement de 135'000 francs au fonds d'agglomération et de la valorisation urbaine (B280.09) pour financer un nouvel outil de contrôle (voir 31010.00).

127.06 Voie publique

Le résultat au budget 2016 s'améliore de 213'500 francs par rapport au budget 2015. Une augmentation de 197'000 francs de la taxe d'occupation du domaine public pour les chantiers (échafaudage,

bennes,...) en est la cause principale (42100.00). Cette taxe est facturée aux entreprises.

A part des recettes supplémentaires, le Conseil communal s'attend à ce que les entreprises accordent plus d'importance à la durée de leurs chantiers.

31300.01 Prestations de services de tiers

Même budget (110'000 francs) que 2015 pour les prestations d'affichage de la SGA.

127.07 Ports

Malgré une augmentation des BSM de 50'000 francs pour le remplacement de certaines portes, le budget 2016 présente un bénéfice de 43'900 francs. Ce bénéfice augmentera la réserve (35100.00) et permettra d'équilibrer les comptes car le service des ports ne peut être ni bénéficiaire, ni déficitaire, il doit s'autofinancer.

128.00 Cimetière

Le budget des investissements 2016 prévoit 3 millions de francs pour les nouvelles infrastructures du cimetière de Beauregard. Les travaux débuteront en 2016 s'il n'y a pas d'opposition.

L'excédent de charges passe de 425'700 francs (budget 2015) à 595'800 francs (budget 2016). La différence de 170'100 francs s'explique par des BSM supplémentaires à l' hauteur de 183'300 francs.

31100.00 et 31190.00 150'000 francs pour le mobilier des chambres mortuaires. Nouveau besoin pendant les travaux qui sera financé par un prélèvement de 150'000 francs au fonds d'agglomération et de valorisation urbaine.

39000.00 et 39100.00 Sous imputations internes, 60'000 francs supplémentaires proviennent du Service des parcs et promenades pour les nouveaux aménagements autour du futur bâtiment du cimetière. Ce montant rebaissera dans les années à venir.

42400.01 Taxes d'utilisation

Au niveau des recettes, le budget 2016 prévoit une baisse de 35'000 francs par rapport au budget 2015. Aucune location de la chapelle ne sera encaissée pendant les travaux.

129.00 Service d'incendie et de secours

Remarques générales

Deux changements majeurs sont à relever:

Le premier concerne la manière de gérer les pompiers volontaires. L'entité des pompiers volontaires (129.06) a été supprimée. Elle a été prise en charge par le syndicat des sapeurs pompiers volontaires du Littoral.

Le second changement concerne la reprise des activités de prévention incendie et salubrité (ex SSPI) par le SIS.

129.01 Services généraux

Cette rubrique comptable accumule les frais pour le personnel polyvalent et les charges communes afin de les ventiler complètement à d'autres entités de gestion comme le 129.02 sanitaire, 129.03 lac, 129.04 pompiers, etc.

Les charges de 6'761'800 francs se composent de 6'215'800 francs pour les charges de personnel polyvalent et de 458'700 francs pour les BSM communs.

31300.01 Prestations de services de tiers

La diminution de 125'300 francs s'explique par les trois raisons suivantes.

Le transfert des charges pour les contrats d'entretien des installations de la caserne de la Maladière au Service protection et sauvetage (SPS) pour un montant de 63'200 francs que l'on trouve dorénavant dans le compte 31300.01 du SPS (Nouveau).

Un logiciel d'alarme des pompiers à domicile (E-Alarm) a été mis en place depuis 2005 par le SIS au profit de tous les pompiers du canton. Pour 2015, l'entité de gestion 129.01 doit payer la totalité des coûts à Swisscom et refacturer la part ad hoc à chaque service bénéficiaire. Dès 2016, la gestion de ce logiciel a été reprise par l'ECAP qui en assume dorénavant la responsabilité dans ce domaine. Ce transfert diminue les charges du service de 55'000 francs, mais également les recettes du service de 55'000 francs qui ont disparu du compte 42400.00.

Le solde représente les frais relatifs au 25^{ème} anniversaire du SIS qui a été fêté en 2015. Il n'est pas prévu d'officialités de ce type pour 2016.

129.02 Sanitaire

Cette rubrique reflète les frais pour le service des ambulances.

Le budget 2016 montre un excédent de charges de 745'100 francs après un excédent de recettes de 5'183'800 francs au budget 2015 !

Cette différence s'explique par le fait qu'en 2015, contrairement à 2016, les charges communes, issues de l'entité de gestion 129.01 Services généraux, n'ont pas été remis à la charge des entités de gestion feu, sanitaires et lac. Dès à présent, par cette nouvelle ventilation, les coûts du service sanitaire sont identifiés.

30 Charges de personnel

Les charges de personnel de 2'087'200 francs concernent seulement les ambulanciers professionnels. Les collaborateurs qui sont encore polyvalents et dont les coûts doivent être partagés entre les différentes entités de gestion apparaissent à 129.01 Service généraux.

31110.02 Achats de véhicules

La diminution de 130'000 francs est due au fait que MCH2 ne permet plus un achat des véhicules par les comptes de fonctionnement, mais il impose une activation des véhicules au bilan qui impose un financement par les comptes d'investissement. Les Conseil général sera saisi prochainement d'une demande de crédit-cadre pour le remplacement des véhicules légers du SIS.

31300.01 Prestations de services de tiers

Le budget 2015 était de 98'200 francs et celui de 2016 se monte à 130'700 francs d'où une augmentation de 32'500 francs représentant les prestations externes pour la Fête des Vendanges.

39800.00 Imputations internes

Afin de déterminer le coût réel de l'entité de gestion sanitaire, la part aux charges communes des Services généraux et du SPS (charges de personnel des collaborateurs polyvalents, loyer et charges du bâtiment) de 3'097'400 francs est comptabilisée, par imputation interne, sur ce compte.

42400.01 Taxes d'utilisation

Ce compte concerne les factures d'ambulance facturées aux patients et aux hôpitaux.

46120.00 Dédomm. des communes et synd. interco.

Le budget 2016 prévoit une recette de 883'000 francs pour la participation des communes neuchâteloises à l'excédent de charges du service sanitaire selon le principe de la mutualisation des coûts. Le Canton a décidé que la même prestation doit coûter la même chose dans tout le Canton, en l'occurrence 40 francs par habitant.

129.03 Lac

D'un bénéfice de 303'400 francs au budget 2015, ce service passe à un excédent de charges de 291'000 francs au budget 2016.

Cette différence s'explique par le fait qu'en 2015, contrairement à 2016, les charges communes, issues de l'entité de gestion 129.01 Services généraux, n'ont pas été remis à la charge des entités de gestion feu, sanitaires et lac. Dès à présent, par cette nouvelle ventilation, les coûts du service du lac sont identifiés.

129.04 Pompiers

Cette rubrique reflète les frais pour le service des pompiers professionnels.

Le budget 2016 montre un excédent de charges de 310'000 francs après un excédent de recettes de 1'198'500 francs au budget 2015.

Cette différence s'explique par le fait qu'en 2015, contrairement à 2016, les charges communes, issues de l'entité de gestion 129.01 Services généraux, n'ont pas été remis à la charge des entités de gestion feu, sanitaires et lac. Dès à présent, par cette nouvelle ventilation, les coûts des pompiers sont identifiés.

30 Charges de personnel

Les charges de personnel de 1'159'000 francs concernent seulement les pompiers professionnels. Les collaborateurs qui sont encore polyvalents et dont les coûts doivent être partagé entre les différentes entités de gestion apparaissent à 129.01 Service généraux.

31300.01 Prestations de services de tiers

Augmentation due à la facturation de VITEOS par forfait pour l'eau. Cette prestation n'était pas facturée auparavant.

39800.00 Reports internes

Afin de déterminer le coût réel de l'entité de gestion pompiers professionnels, la part aux charges communes des Services généraux et du SPS (charges de personnel des collaborateurs polyvalents, loyer et charges du bâtiment) de 4'390'500 francs est comptabilisée, par imputation interne, sur ce compte.

42400.02 Prestations de services pour tiers

Diminution de 235'000 francs due au fait que, dès 2016, les interventions pour missions de secours ne sont plus facturées par le SIS, mais par l'ECAP.

46120.00 Dédomm. des communes et des synd. interco.

Le budget 2016 prévoit une recette de 4,6 millions de francs pour le mandat de prestation passé avec le syndicat des sapeurs pompiers volontaires du littoral pour les prestations fournies par les sapeurs pompiers professionnels. Le montant budgété de 4'600'000 francs est sous réserve que le syndicat accepte le budget.

46340.00 Subventions des entreprises publiques

Subvention de 1'435'000 francs de l'ECAP. Nouveau concept de subventionnement suite à l'entrée en vigueur de la LPDIENS. L'ECAP reçoit les subventions de la Confédération et les distribue.

129.05 Protection civile

30 Charges de personnel

Les charges de personnel diminuent à cause d'un poste vacant.

36110.01 Dommages cantons et concordats

Diminution de 466'000 francs par rapport au budget 2015 car les charges seront transférées au SPS.

31300.01 Prestations de services de tiers

Il s'agit principalement de travaux d'entretien des locaux (ouvrages, abris, ...) de la protection civile réalisés par des entreprises privées. Ces travaux d'entretien concernent par exemple les dispositifs électriques, de ventilation, de chauffage et citernes, de détection incendie, de sirènes d'alarme ainsi que les sanitaires, les portes étanches et les sols. Ce compte comprend également les frais de nettoyage industriel des tenues de PCi et les frais d'entretien du réseau radio Polycom.

129.06 Pompiers volontaires

La nouvelle loi cantonale sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels (LPDIENS) a obligé les communes à se regrouper. Le service des pompiers volontaires n'existe donc plus. Il a intégré le Syndicat des sapeurs pompiers volontaires.

129.07 Domaine de la prévention (avant SSPI)

L'excédent de charges de 742'200 francs est comparable au budget 2015 du SSPI (130.01).

30 Charges de personnel

Intégration du personnel du Bureau technique du SIS.

39800.00 Reports internes

73'000 francs de charges du SPS pour eau, électricité, chauffage à distance, approvisionnement en matériel et en marchandise, prestations informatiques, loyer, etc.

42400.02 Prestations de services pour tiers

Recette de 194'000 francs provenant de la facturation aux différents propriétaires de bâtiments raccordés et d'entreprises contrôlés, ainsi qu'aux architectes et entrepreneurs pour la sanction des plans.

130.01 Service de salubrité et prévention incendie (SSPI)

Ce service n'existe plus, la prestation est effectuée par l'entité de gestion 129.07 Domaine de la prévention du SIS.

130.02 Santé et sécurité au travail

Ce service n'existe plus la prestation est effectuée par l'entité de gestion 107.00 Ressources humaines qui a repris les 1,5 EPT dédiés.

149.01 Service Protection et Sauvetage (SPS)

Service créé en 2015 pour assumer le commandement unifié du SIS et de la Sécurité urbaine. L'excédent de charges de 9 millions se compose de 1'850'400 de charges de personnel et de 7'978'800 francs de charges de transfert. Le SPS devient l'entité communale sur laquelle sont comptabilisées toutes les participations imposées par l'Etat pour le financement des services de sécurité et de sauvetage (PCi, missions de secours, renfort cantonal feu, syndicat sapeurs-pompiers volontaires du littoral, service sanitaire mutualisé, police neuchâteloise).

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

Centralisation des frais de locaux extérieurs au campus communal, comme loyer, charges, amortissements et intérêts. Les charges sont ensuite réparties sur les différentes entités de gestion de la sécurité en fonction de leurs usages respectifs.

31600.00 Loyer et fermage des biens-fonds

Loyer de la caserne de la Maladière.

36110.00 Dédommagements cantons et concordats

Le détail des redevances dues par la Ville aux divers fonds, services cantonaux et communaux, entreprises publiques et syndicats se présente comme suit :

Fonds cantonal de la Protection civile (14.- par année, par habitant)	466'000.-
Syndicat des sapeurs-pompiers volontaires du littoral (50.92 % de l'excédent de charges du syndicat)	3'400'000.-
Communes en charge d'un service d'ambulance (40.- par année, par habitant)	1'349'000.-
Police neuchâteloise (68.- par année, par habitant)	2'293'800.-
ECAP, Participation aux missions de secours	470'000.-
TOTAL	7'978'800.-

16. Développement de l'agglomération

148.00 Développement de l'agglomération

31320.00 Honoraires des conseillers externes

Le montant augmente de 150'000 à 260'000 francs, parce que depuis février 2016 la commune sera en campagne d'information de la population. Pas d'honoraire prévu pour BDO en 2016.

Rapport de la Sous-commission financière V

(Présidence/Chancellerie, Culture, Sports et Tourisme)

La sous-commission financière V, composée de Mme Amanda Ioset, de MM. Morgan Paratte, rapporteur et Joël Zimmerli, s'est réunie le 17 novembre 2015 en présence de M. Thomas Facchinetti, conseiller communal, responsable des dicastères, pour examiner le budget 2016. Ont également participé à cette séance pour la présidence : MM. Rémy Voirol, chancelier et Bertrand Cottier, vice-chancelier ; les responsables des services concernés en présence : Mmes Aline Chapatte Zürcher (secrétaire de direction – prise du procès-verbal), Marianne de Reynier Nevsky (Atelier des Musées), Antonia Nessi, Chantal Lafontant-Vallotton, Renée Knecht (Musée d'art et d'histoire), Lena Brina (déléguée au Tourisme) ; MM. Patrice Neuenschwander, délégué culturel, Marc-Olivier Gonseth (Musée d'ethnographie), Christophe Dufour (Muséum d'histoire naturelle), Blaise Mulhauser (Jardin botanique). Sylvain Ghirardi (chef du service de l'Intégration et des Infrastructures culturelles), Patrick Pollicino (chef du service des Sports).

Présidence

01. Chancellerie

Remarques générales

Au niveau de la Chancellerie, l'année 2016 doit être considérée comme une année de transition dans la perspective de la fusion des communes partenaires au projet Neuchâtel/Ouest, notamment la création des Assemblées citoyennes et les différentes étapes de consultation politique (Conseil général) et populaire (Votation et élections communales), dont les modalités doivent encore être consolidées. Il s'agira également de préparer les événements marquants, en 2017, le 20^e anniversaire des jumelages avec Aarau et Sansepolcro. Cela dans une période de rigueur au niveau de la gestion et de mise en valeur des missions traditionnelles.

100 Directions / Chancellerie

S'agissant des aspects financiers, les montants concernant le fonctionnement du nouveau Service de la communication et de l'information ont été séparés de la Chancellerie, entité de gestion 100.07 (page 41 du rapport) et désormais imputés à l'entité de gestion 150.01 (page 44 du rapport) cela sans modifications majeures. Par ailleurs, l'introduction du nouveau modèle comptable rend parfois les comparaisons difficiles. Notons que dès l'élaboration du budget de l'année 2015, il a été pris en compte dans les entités de gestion 100.02, 100.03, 100.04, 100.05 et 100.06, les montants relatifs aux ressources humaines des secrétariats des cinq directions, ce qui explique également les différences constatées.

Le total des EPT pour la chancellerie (31.95) se décompose de la manière suivante :

14 direction

8.7 secrétariat

4 centre impression

0.8 archives

4.45 communication

A la question de savoir si le déménagement du centre d'impression de l'Etat à Neuchâtel (Cadolles) allait offrir des opportunités et synergies nouvelles il a été répondu que Ville et Etat collaborent déjà pour certains travaux précis, des collaborations plus actives ne sont pas envisagées dans l'immédiat.

150.01 Communication et informations

Durant l'année 2014, la cellule communication de la Ville a connu quelques changements, le Conseil communal s'est alors attelé à réorganiser l'ensemble du secteur de la communication et de l'information (Document « Réorganisation de la cellule communication de la Ville de Neuchâtel » en annexe au présent rapport). Il a été épaulé par un organe externe de conseil Vicario SA. La facture définitive n'a pas encore été envoyée, mais le montant concernant le recrutement, l'analyse des dossiers et la réalisation de deux assessments se situera entre 25'000 francs et 30'000 francs.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des effectifs dans ce domaine entre le budget 2015 et le budget 2016 :

- Budget 2015		- Budget 2016	
- Chargé de communication	- 1 EPT	- Chargé de communication	- 0,8 EPT
- Chargé de communication suppléant	- 0,15 EPT	- Chargé de communication suppléant	- 0,15 EPT
- Secrétaire de rédaction	- 0,5 EPT	- Secrétaire de rédaction	- 0,5 EPT
- Coordinateur et gestionnaire des sites	- 0,5 EPT	- Coordinateur et gestionnaire des sites	- 0,5 EPT
- Journaliste	- 1 EPT	- Rédactrice	- 1 EPT
- Journaliste-stagiaire	- 1 EPT	- Rédactrice	- 0,5 EPT
- Photographe	- Sur mandat (non comptabilisé)	- Photographe	- Sur mandat (non comptabilisé)
-	-	- Cheffe de Service	- 1 EPT
- Total	- 4,15 EPT	- Total	- 4,45 EPT

En ce qui concerne la charge salariale de ces effectifs, elle était inscrite au budget 2015 à hauteur de 449'000 francs et est inscrite au budget 2016 à hauteur de 548'000 francs, soit une différence de 99'000 francs, dont 6'000 francs dus à l'octroi automatique des échelons. Ainsi, la différence par rapport à 2015 est de 92'000 francs.

Culture, Sports et Tourisme

Remarques générales

La Direction de la Culture, des Sports et du Tourisme a déployé d'importants efforts pour contenir globalement les charges et pour qu'il n'y ait pas d'augmentation dans les effectifs du personnel.

Le total d'EPT pour le dicastère de la Culture, Sports et Tourisme est de -3.22. Pour la Culture : la diminution est de 0.64 (-0.49 au MAHN, + 0.2 EPT au MEN (augmentation photographe de 20% sur une année, -1.3 au MHN et +0.95 pour l'intégration (valorisation des heures pour les collaborateurs d'Alterconnexion et Midnight).

Pour les Sports, la diminution est de 2.58 (réduction notamment du volume des heures de travail et correction technique du calcul des EPT par le SRH). Aucun changement au tourisme.

La conversion des volumes planifiés des temps de travail payés à l'heure en équivalent de poste (EPT) se faisait jusqu'à présent sur un calcul de moyennes annuelles (temps et niveau de salaire). Les biais de ce calcul font l'objet d'une redéfinition en cours de consolidation par le SRH. Les correctifs apportés en 2016 se fondent sur une approche qui prend en compte de manière différenciée les temps de travail et niveaux de salaire de références.

12. Culture

133 Culture, délégué(e) à la culture

133.01 Aides culturelles

45110 Prélèvements sur les fonds du capital propre

En élaborant le budget 2015, le Conseil communal avait procédé à une dissolution de différents fonds et réserves pour un montant total de 695'000 francs afin d'améliorer le résultat. Ce « produit » extraordinaire unique ne se retrouve évidemment pas dans le budget 2016.

36360 Charges de transfert

36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

Le tableau ci-dessous détaille de manière complète les subventions aux organisations privées à but non lucratif. Hormis quelques ajustements liés à la réalité des acteurs culturels, il n'a pas été procédé à une baisse des subventions régulières car elles servent souvent à payer des salaires ou des loyers dus par les bénéficiaires de ces subventions. En revanche, une réduction de 40'000 francs ou 11% de l'enveloppe des subventions ponctuelles qui permet de soutenir tout au long de l'année l'organisation d'événements ou de manifestations culturelles ponctuelles a été faite.

	Budget 2015	Budget 2016	Variation
Subventions régulières			
Association Betacorn -Soutien à Olivia Pedroli	20'000	30'000	10'000
Chœur Da Camera (cessation d'activité)	10'000	-	-10'000
Union des musiques	12'000	10'500	-1500
Fête du cinéma	6'000	6'000	-
Passion cinéma	10'000	10'000	-
Fondation romande pour le cinéma	20'000	20'000	-
Lanterne Magique	65'000	65'000	-
NIFFF	100'000	100'000	-
Fédération des arts de la rue suisses FARS	15'000	15'000	-
Théâtre Tumulte	15'000	15'000	-
Soutien création de compagnies	30'000	30'000	-
Buskers Festival	15'000	15'000	-
Tourisme neuchâtelois - agenda culturel	7'500	7'500	-
Les Lundis des mots	10'000	10'000	-
Centre Dürrenmatt	110'000	110'000	-
Nouvelle revue neuchâteloise	4'000	4'000	-
Institut suisse de conservation photographie	10'000	10'000	-
Festi'neuch	20'000	20'000	-
Compagnie du Passage	30'000	30'000	-
Corodis	10'000	10'000	-
Festival international de danse	20'000	20'000	-
Saison jeune public	15'000	15'000	-
Carte culture Caritas	8'000	8'000	-
Association Maison du Concert	100'000	100'000	-
Festival choral international	18'000	18'000	-
Bibliomonde	25'000	25'000	-
Festival des marionnettes	15'000	15'000	-
Centre culturel neuchâtelois	230'000	230'000	-
Fondation romande pour musiques actuelles	15'000	15'000	-
Centre d'art neuchâtelois	130'000	130'000	-
Fête culturelle (NIFFF – Ville)	130'000	130'000	-
Conférence culturelle des Villes suisses	7'500	7'500	-
Théâtre de la Poudrière	150'000	150'000	-
Fête de la musique	10'000	10'000	-
Armourins	10'000	10'000	-
Bibliothèque Rott	3'000	3'000	-
Ensemble Symphonique Neuchâtel	150'000	150'000	-
Société de musique	30'000	30'000	-
Chanson neuchâteloise	1'000	1'000	-
Musique militaire	35'000	35'000	-
Bourses pour artistes	20'000	20'000	-
Société neuchâteloise sciences naturelles	1'000	1'000	-
Musée de la vigne et du vin	5'000	5'000	-

Création institutionnelle	10'000	10'000	-
Concerts de la Collégiale	30'000	30'000	-
Dotation du Prix du NIFFF	10'000	10'000	-
Compagnie De Facto	15'000	15'000	-
Association Paroles	15'000	15'000	-
Les Chemins de traverse	10'000	10'000	-
Cafés littéraires, philosophiques, scientifiques	15'000	15'000	-
Concours de création de jeux vidéo	15'000	15'000	-
Total subventions régulières	1'768'000	1'766'500	- 1'500
Subventions ponctuelles	370'000	330'000	- 40'000
Prix culturel	5'000	5'000	-
BPUN	2'950'000	2'950'000	-
Total subventions	5'093'000	5'051'500	- 41'500

134 Service de l'Intégration et Infrastructures culturelles

134.01 Case à chocs

En 2016, la gestion du personnel devra être améliorée pour éviter un volume trop important d'heures supplémentaires. Il faudra trouver une meilleure organisation et un meilleur équilibre entre programmation et mobilisation du personnel mis à disposition pour les soirées.

Les charges liées à l'entretien du bâtiment se trouvent dans les comptes de l'urbanisme. Il y a souvent des décalages entre la décision de faire des travaux et le moment de leur exécution.

La subvention de 80'000 francs est attribuée à l'ACDC directement. La moitié de cette somme est consacrée au soutien à la programmation de groupes régionaux. La seconde moitié est consacrée aux frais de maintenance et de réparation du plateau technique (son et lumière).

L'ACDC a été assujettie à la TVA rétroactivement au 1^{er} janvier 2008. Dès l'exercice en cours, d'entente avec l'OTVA (**Ordonnance régissant la taxe sur la valeur ajoutée**), la somme globale versée au titre de l'entretien du plateau technique n'est plus comptabilisée dans le groupe 31 (31320/31500/31510), afin d'éviter de soumettre cette somme à l'imposition.

134.05 Mesures d'intégration professionnelle

36360 Charges de transfert

Transfert dès l'exercice 2015, des subventions allouées à la Fondation Job Service et son Village d'artisans (5'000 francs pour Job Service et 42'000 francs pour le Village d'artisans), antérieurement budgétée au sein du Service de l'action sociale.

135 Menuiserie centrale

135.00 Menuiserie centrale

30 Charges de personnel

Baisse de 11'200 francs, car l'apprenti qui a commencé sa formation en 2014 a abandonné au printemps 2015 et il n'a pas pu être remplacé en cours d'année. Le budget 2016 tient compte de l'engagement d'un-e apprenti-e de première année pour une demi-année (débutera en août 2016).

La menuiserie centrale travaille pour les musées, le Jardin botanique. Elle effectue parfois d'autres tâches pour les services de la Ville ou services liés étroitement à la Ville tels que les crèches et la BPUN.

137 Musée d'art et d'histoire

137.00 Musée d'art et d'histoire

Baisse générale des charges d'un montant de 123'100 francs.

30 Charges de personnel

Les charges de personnel diminuent de 25'800 francs, car un mandat à durée déterminée qui avait été subventionné arrive à son terme fin 2015 et ne sera pas reconduit en 2016.

30 Imputations internes

Pas de renouvellement de poste informatique, d'où une diminution de 23'000 francs.

42 Taxes

42100 Émoluments administratifs

La grande exposition Maximilien de Meuron qui sera présentée en été 2016 devrait attirer un large public. Il s'agit d'une rétrospective importante d'un artiste d'une envergure nationale. De plus en 2016, le MAH assurera la gestion des cartes des musées et encaissera un montant forfaitaire pour chaque carte vendue. Amélioration de 7'000.- prévue.

42500 Ventes

La mise en place d'un nouvel espace consacré au muséum shop nous permet d'élargir l'offre et d'envisager raisonnablement une augmentation des ventes. Augmentation des ventes de 10'000 francs prévue.

138 Muséum d'histoire naturelle

138.00 Muséum d'histoire naturelle

Baisse totale des charges de 134'300 francs. Les amortissements sont en baisse en raison de l'ancienneté des derniers travaux. Cela cache toutes sortes de défauts et usures qu'il faudra améliorer notamment en matière de conservation. La question de la conservation devient sérieuse. A la demande de la Direction de la Culture, un recensement de tous les besoins des musées a été effectué et un nouveau lieu d'implantation d'un centre de conservation est maintenant recherché.

Grâce à l'enveloppe quadriennale, une certaine souplesse est permise dans les musées et cela permet par exemple de prolonger jusqu'au 3 janvier 2016 l'exposition actuelle « Émotions ». Cela ne serait pas possible sans cette enveloppe. La question de cette enveloppe va revenir en 2017 et il est important pour les musées à ce que cette façon de faire perdure.

Le conservateur regrette de ne pas avoir pu augmenter de 25% le poste de responsable de l'itinérance des expositions qui est engagé à 50%, car la demande pour les expositions itinérantes est là.

139 Musée d'ethnographie

139.00 Musée d'ethnographie

Le Musée d'ethnographie sera fermé de janvier à septembre 2016 pour travaux; cela implique une baisse des entrées et des recettes ainsi qu'une augmentation de 100'600 francs des frais d'exploitation ayant pour but d'amortir la 1re phase des travaux.

140 Service du Jardin botanique

140.00 Jardin botanique

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31300.01 Prestations de services tiers

Augmentation de 17'000 francs car les frais de conciergerie de la Villa qui étaient pris en charge par l'université jusqu'à fin 2015 sont dès 2016 à la charge du Jardin botanique (situation normale puisque la Ville encaisse les locations de la Villa).

46 Revenus de transfert

La Ville devait recevoir une subvention de l'État concernant le mandat du technicien des collections du Jardin botanique, mais dans les faits c'est finalement l'entreprise sociale Edels qui a reçu ce montant pour effectuer la prestation, d'où une baisse de revenu de 29'000 francs. Il faut tenir compte également d'une baisse de subventions diverses (42'000 francs).

13. Sports

Remarques générales

La sous-commission financière a débuté ses travaux par une visite des piscines du Nid-du-Crô, en particulier l'état des vestiaires et casiers qui remontent à l'ouverture en 1990.

L'état des casiers a fait l'objet d'une interpellation à laquelle la Direction des sports a répondu en février 2015. Il figure dans cette réponse qu'une demande de crédit sera sollicitée dans le courant 2016 afin de remplacer tout l'aménagement en place. En raison des mauvaises perspectives financières de la Ville de Neuchâtel, aucune ligne budgétaire n'a été prévue au crédit des investissements 2016, mais une demande sera

faite auprès du Conseil communal sur le crédit de construction, dont le montant annuel pour le Service des sports est de 200'000 francs. Les travaux ne pourront pas se faire avant la fermeture estivale (mi-juillet à mi-août) en raison des désagréments que cela engendrerait pour les usagers des piscines.

Pour information, voici la liste des crédits qui ont été acceptés par le Conseil communal en 2015 déjà. Tous les crédits portent sur l'entité de gestion 144.02 (piscines du Nid-du-Crô) :

- Mise en conformité des installations électriques selon l'Ordonnance fédérale sur les installations à basse tension (OIBT) : 48'000 francs
- Mise en conformité et extension du système de détection incendie selon rapport de la police du feu : 90'000 francs
- Remplacement de la paroi en verre dans le bureau de la secrétaire selon rapport sur la santé et la sécurité au travail : 16'000 francs
- Réfection complète du sol de la terrasse du Fitness située au-dessus de la buvette ouest en raison d'infiltration d'eau dans les locaux et modification de la hotte d'extraction des vapeurs de cuisine: 46'000 francs

Au niveau du personnel, une baisse de 2.58 EPT est budgétée (voir page 6 du rapport principal). Cette baisse s'explique par le fait que certains auxiliaires vont effectuer moins d'heures de travail et surtout par le calcul d'EPT moyens pour lisser les différences de rémunérations (forte variation en fonction de l'activité).

141.00 Service administratif des sports

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31051.00 Cette rubrique comptable comprend notamment tous les frais liés à la cérémonie des Mérites sportifs organisé au Théâtre du Passage (prix remis aux méritants, location de la salle, animations, etc.). Avant l'introduction de MCH2, les frais étaient répartis entre la Chancellerie et les Sports, ce qui n'est plus le cas depuis l'entrée en vigueur du nouveau plan comptable.

142 Promotion et manifestations

142.01 Ecoles du sport et camps multisports

30 Charges de personnel

Diminution de la masse salariale induite par une réallocation du coordinateur des manifestations sur 2 services : 50% sous écoles du sport et 50% sous promotions et manifestations. Il y a eu un affinage et une réorganisation approfondie ainsi qu'un départ aux piscines qui a été compensé par une mutation interne.

142.02 Promotion et manifestations

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31300.01 Prestations de services tiers

Les 315'000 francs représentent en partie des contre-prestations sans versement en espèce dans le domaine de la communication avec nos annonceurs principaux que sont RTN (20'000 francs), L'Express (20'000 francs) et Canal Alpha (18'800 francs) notamment. Ce montant englobe au surplus la production des deux éditions du SportMag (100'000 francs) financée à 100% par du sponsoring (contre-partie sur le compte 31300.01), le déroulement du Festival des sports (90'000 francs) et les frais liés à des manifestations de promotion de la santé telles que le tour du lac à vélo, le concept Urban Training ou encore des tournois de niveau national comme le Beach Soccer, etc.

44 Revenus financiers

La baisse des revenus de 20'000 francs est liée au nouveau contrat avec le traiteur « Cinq Sens ». Avant la Ville se portait garante des prestations de catering fournies par le traiteur et le service des sports envoyait une facture globale au client (traiteur et location des locaux). Avec le nouveau contrat, le traiteur envoie sa propre facture directement au client, ce dernier reçoit donc 2 factures distinctes. Le traiteur loue la cuisine située dans le stade de la Maladière, ce qui n'était pas le cas auparavant et il en assume également l'entretien.

42 Taxes

Les 165'000 francs de revenus sont induits par des conventions de contre-prestations. Les contres-parties du compte 31300.01 comprennent notamment RTN (20'000 francs), l'Express (20'000 francs), Canal Alpha (18'800 francs) et Vidéo 2000 (100'000 francs).

143 Terrains et salles de sport

143.02 Maison de vacances Cité-Joie

Le Conseil communal proposant de vendre Cité-Joie, aucuns travaux d'assainissements n'ont été planifiés, par conséquent aucun investissement prévu au budget 2016. Pour améliorer quelque peu le confort et l'isolation des deux pavillons distincts, il faudrait investir environ un demi-million ; une réflexion de fond sur l'avenir de Cité-Joie est donc nécessaire. Elle sera conduite en lien étroit avec la Commission spéciale du CG "Sport pour tous ». Le bail avec le gérant actuel échoie en mai 2016 et ce dernier a demandé le renouvellement du bail à 5 ans. Il lui a été proposé un bail à 2 ans avec un loyer à 80'000 francs vu l'état actuel du bâtiment.

143.03 Anneau d'athlétisme Colombier

Vu les soucis liés au budget 2016, la Ville de Neuchâtel a demandé au Syndicat Intercommunal de l'Anneau d'Athlétisme du Littoral Neuchâtelois de réduire son budget par rapport à 2015. Cette demande a été acceptée et se traduit par une diminution de 7'500 francs pour la Ville.

143.05 Stade de la Maladière

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31300.01 Prestations de services de tiers

Afin de répondre aux exigences de la Swiss Football League et de pérenniser au mieux les équipements du stade, des contrats d'entretien ont été conclus avec une dizaine d'entreprises spécialisées (installations CVS, alarmes incendie, ascenseurs, comptoirs frigorifiques, système d'arrosage de la pelouse, tourniquets, appareils audiovisuel, sonorisation, surveillance vidéo, etc.).

31300.03 Frais de téléphones et de télécommunications

Cette rubrique comprend également les charges d'exploitation des réseaux de communication sans fil (wifi) installés dans le stade (14'800 francs). Il est toutefois prévu d'intégrer cette prestation gratuite aux usagers dans le cadre du projet NEMO en 2016, ce qui devrait réduire les coûts à charge du stade.

144 Piscines

144.02 Piscines et plage du Nid-du-Cro

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

L'installation du nouveau monobloc de ventilation génère une diminution importante de la consommation annuelle de gaz. Des efforts seront également faits pour diminuer la consommation d'eau et d'électricité.

15. Tourisme

147 Service du Tourisme, délégué(e) au tourisme

147.00 Tourisme

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31300.01 Prestations de services tiers

Diminution de 38'000 francs dans différents postes (voir tableau ci-dessous). Une seule augmentation (27'000 francs) pour la promotion hors canton des événements en Ville de Neuchâtel et des musées.

Chocolatissimo est un des événements phares. Il y a une volonté politique de positionner clairement cette manifestation comme une action d'économie touristique.

La ligne dédiée aux illuminations de la Ville est abandonnée, dans la mesure où la Ville va développer son nouveau plan lumières.

363600 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

Diminution de 66'350 francs de subventions en 2016 (voir tableau ci-dessous).

Le train électrique est commandé et devrait arriver en juin 2016.

Neuchâtel sera candidate pour être la Ville du Goût 2017 et le travail se fait donc en amont. Le dossier de candidature devra être déposé d'ici avril 2016.

Le projet de visites guidées « Belle Epoque » se fait en collaboration avec Tourisme neuchâtelois. Ce projet fait suite au constat que les visites guidées en Ville de Neuchâtel sont un peu à la traîne. Le bateau à

vapeur « Le Neuchâtel » a inspiré cette visite « Belle-Epoque » qui sera inaugurée en juin 2016. Les visites guidées débiteront dans le centre-Ville de Neuchâtel avec 2 perspectives à l'horizon 2017-2018: élargir la zone des lieux visités et rendre cette visite possible individuellement.

	Budget 2016	Budget 2015	Variation
<u>Prestations de services tiers</u>			
Signalétique lors d'événements touristiques	15'000	30'000	-15'000
Promotion Ville & musées hors Canton	207'000	180'000	27'000
Application visites touristiques pour smartphones et tablettes	40'000	50'000	-10'000
Illuminations de la Ville	0	10'000	-10'000
Chocolatissimo	70'000	70'000	0
Fête du Lac	0	30'000	-30'000
Diverses actions communication et tourisme	10'000	10'000	0
Total Prestations de services tiers	342'000	380'000	-38'000
<u>Subventions</u>			
Tourisme neuchâtelois	250'000	250'000	0
Trivapor	21'000	21'000	0
J3L	45'650	43'000	2'650
Train touristique électrique	0	150'000	-150'000
Ville du Goût	43'000	0	43'000
Belle Epoque	43'000	0	43'000
Diverses subventions touristiques	7'350	15'000	-7'650
Total Subventions	410'000	479'000	-69'000
	752'000	859'000	-107'000

Conclusion

Informée lors de sa dernière séance par le Conseil communal des dernières propositions de la Commission financière du Grand Conseil à propos du budget cantonal, la Commission financière a pris note que cela pourrait, en cas d'acceptation par le Grand Conseil, pénaliser notre budget de 6,6 millions de francs. Finalement, la Commission financière a décidé qu'en l'état, elle ne demandait pas au Conseil communal d'intégrer ces perspectives, car elles ne sont pas encore formellement adoptées et on ne peut pas revoir le budget sérieusement dans de tels délais. Mais la Commission financière est particulièrement consciente des défis supplémentaires que cela provoque pour les finances communales.

La Commission financière prend note avec satisfaction que le Conseil communal prévoit de l'associer à ses réflexions sur les mesures de réduction de charges qu'il prévoit. Au vu des discussions intenses au sein de notre commission, de diverses propositions d'amendements du budget et d'un vote serré sur l'arrêté no 1 et celui concernant le coefficient fiscal, cette future collaboration sera d'autant plus nécessaire, car c'est ensemble que nous pourrons relever avec succès les futurs défis.

Les 5 rapports des sous-commissions ont été adoptés par la Commission financière à chaque fois à l'unanimité.

Avant de passer au vote des 6 projets d'arrêtés, la Commission financière s'est prononcée sur 3 propositions d'amendements au budget :

- Le premier visant à supprimer la hausse du coefficient fiscal et donc à réduire les recettes de 2,4 millions de francs et également les charges d'autant pour maintenir l'équilibre budgété, a été rejeté ; 5 commissaires y étant favorables et 8 le rejetant.
- Le deuxième amendement demandant une réduction des charges de 92'000 francs, qui se référait à l'augmentation des charges de personnel au service de la communication a été rejeté ; 2 commissaires y étant favorables, 4 le rejetant et 7 s'abstenant.
- Finalement le dernier amendement demandant une augmentation des recettes de 1,3 million de francs, car estimant les recettes du CEG sous-évaluées, fut également rejeté ; 3 commissaires l'acceptant, 3 le refusant et 7 s'abstenant.

Les six projets d'arrêtés sont préavisés par la Commission financière de la manière suivante :

- Arrêté I : 6 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions
- Arrêté II : favorablement à l'unanimité
- Arrêté III : favorablement à l'unanimité
- Arrêté IV : favorablement à l'unanimité
- Arrêté V : favorablement à l'unanimité
- Arrêté VI : 5 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions

Le présent rapport est finalement adopté par la Commission financière à l'unanimité.

Neuchâtel, le 24 novembre 2015

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE :

Le président,

Le rapporteur,

Philippe Loup

Philippe Etienne

Projet I

**Arrêté
concernant le budget de la Ville de Neuchâtel
pour l'année 2016**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Le budget de la Ville de Neuchâtel pour 2016 est adopté. Il se résume comme suit :

a)	Budget de fonctionnement :	Fr.
	Total des revenus	259'807'400.-
	Total des charges	<u>259'796'300.-</u>
	Excédent de revenus	<u>11'100.-</u>
b)	Budget des investissements :	Fr.
	Total des dépenses	37'992'000.-
	Total des recettes	<u>8'003'000.-</u>
	Investissements nets	<u>29'989'000.-</u>

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet II

**Arrêté
concernant les crédits de construction
pour l'exercice 2016**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Les crédits de construction ci-après sont accordés au Conseil communal pour l'exercice 2016 :

	Fr.
a) Environnement	140'000.-
b) Infrastructures	300'000.-
c) Urbanisme	350'000.-
d) Sécurité	50'000.-
e) Culture	0.-
f) Energies, eaux	300'000.-
g) Sports	200'000.-
	<hr/>
Total	<u>1'340'000.-</u>

Art. 2.- Le Conseil communal est autorisé à procéder aux transactions immobilières relatives aux travaux réalisés en exécution du présent arrêté.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet III

**Arrêté
concernant le renouvellement
et la conclusion d'emprunts
pour l'exercice 2016**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à conclure des emprunts pour un montant maximum de 35'000'000 francs durant l'année 2016.

Art. 2.- Les frais relatifs à la conclusion de ces emprunts seront portés au compte de fonctionnement.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet IV

**Arrêté
concernant le subventionnement de réalisation
d'installations solaires photovoltaïques privées
sur le territoire communal**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un montant annuel de 500'000 francs au plus est accordé au Conseil communal pour subventionner la réalisation d'installations solaires photovoltaïques privées sur le territoire communal.

Art. 2.- Un montant équivalent à celui des subventions annuelles 2016 versées sera prélevé au fonds photovoltaïque.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet V

**Arrêté
modifiant l'arrêté concernant la perception de divers taxes
et émoluments communaux, du 3 octobre 1988**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- L'arrêté concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux, du 3 octobre 1988, est modifié comme suit :

Permis de construction **Art. 35, alinéa 6 (nouveau)** La saisie informatique des demandes de sanction effectuée au profit de requérants ne disposant pas du matériel ni des accès nécessaires, donne lieu à la perception d'un émolument qui ne dépasse pas 450 francs.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Projet VI

**Arrêté
concernant la fiscalité**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu la loi sur les contributions directes, du 21 mars 2000 (LCdir),

Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Revenu et fortune des personnes physiques **Article premier.**- L'impôt direct communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques est calculé conformément au barème unique de référence prévu aux articles 40 et 53 LCdir, multiplié par un coefficient de 72% (art. 3 et 268 LCdir).

Prestations en capital **Art 2.**- Les prestations en capital provenant de la prévoyance, ainsi que les sommes versées ensuite de décès, de dommages corporels permanents ou d'atteinte durable à la santé sont imposées séparément et soumises à un impôt annuel entier calculé sur la base du quart des taux prévus selon le barème mentionné à l'article premier ci-dessus, cela sous les trois réserves suivantes:

- a) le taux de l'impôt ne peut être inférieur à 2,5%;
- b) les déductions générales et les déductions sociales ne sont pas accordées;
- c) aucune réduction supplémentaire du taux n'est accordée (art. 42 et 266 LCdir).

Impôt des personnes morales **Art. 3.**- Le coefficient de l'impôt communal sur le bénéfice et le capital des personnes morales est de la compétence du Grand Conseil (art. 3a LCdir).

Impôt foncier

Art. 4.- Il est prélevé chaque année un impôt sur les immeubles ou parts d'immeubles estimés à la valeur cadastrale, sans aucune déduction des dettes, et qui appartiennent:

- a) aux institutions de prévoyance mentionnées à l'article 81, alinéa premier, lettre d) LCdir, ainsi qu'aux personnes morales si ces immeubles sont des immeubles de placement au sens de l'article 111 LCdir;
- b) à l'Etat, à d'autres communes, à des syndicats intercommunaux ou à des établissements qui en dépendent et qui ne sont pas dotés d'une personnalité juridique propre, si ces immeubles et parts d'immeubles ne servent pas directement à la réalisation de leur but.

Le taux de l'impôt est de 1,5⁰/₁₀₀. (art.273 LCdir)

Dispositions applicables

Art. 5.- Les dispositions de la LCdir sont au surplus applicables en matière d'impôt communal.

Abrogation

Art. 6.- Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires et notamment l'arrêté du Conseil général, du 4 décembre 2000.

Entrée en vigueur

Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté, qui entre en vigueur au 1er janvier 2016.

Sanction

Art. 8.- Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.